ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MANOIR SAINT-SAUVEUR

8-9 novembre 2012

Fédération des établissements d'enseignement privés

Savoir réussir

CONTENU DU DOSSIER

SECTION 1 ➢ **Message d'ouverture**
Présentation des nouveaux membres

SECTION 2 ➢ **Programme-horaire**

SECTION 3 ➢ **Procès-verbal de la 24e session**

SECTION 4 ➢ ***Élection des administrateurs***

SECTION 5 ➢ **Rapport des activités 2011-2012**

SECTION 6 ➢ **États financiers 2011-2012**

SECTION 7 ➢ **Dossiers gouvernementaux et communications**

SECTION 8 ➢ **Information**

SECTION 9 ➢ ***Conférence***

SECTION 10 ➢ **Modifications règlements généraux**
Déclaration de valeurs

SECTION 11 ➢ **École de demain: plan d'action**

SECTION 12 ➢ **Conférence de clôture**

SECTION 1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MESSAGE DU PRÉSIDENT

1.2 PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA FEEP

25e session de l'Assemblée générale de la FEEP
Message du président
8 novembre 2012

Mesdames,
Messieurs,
Bonjour !

Au nom des membres du conseil d'administration, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette 25e session de l'Assemblée générale de la FEEP. Il y a douze ans, lors de notre première assemblée générale de la FEEP, nous nous souhaitions d'apprendre à travailler ensemble dans le respect de nos diversités. Pour une première fois, nous nous retrouvions des directrices et des directeurs généraux des secteurs préscolaire, primaire et secondaire, à la tête d'établissements d'enseignement regroupant des jeunes en formation générale, en formation professionnelle et en formation plus spécialisée, les élèves HDAA.

Vingt-cinq assemblées plus tard, constatons que nous avons bien évolué ensemble. Nous nous sommes donné des outils pour mieux soutenir le développement de nos écoles membres et pour affirmer l'importance d'une éducation de qualité au Québec. Notre portrait a changé également. Notre organisation fédère des écoles aux tailles multiples, dans toutes les régions du Québec où l'enseignement privé est établi, de langues maternelles anglaise et française, de statuts religieux très variés à la couleur du Québec d'aujourd'hui : école laïque, école de traditions chrétienne (catholique, protestante, évangélique, orthodoxe…), juive et musulmane. C'est pourquoi d'ailleurs nous avons revu notre déclaration de valeurs que nous accueillerons cet après-midi. N'oublions pas que nous sommes vraiment une organisation rassembleuse puisque nous représentons sûrement près de 90% des jeunes inscrits dans des établissements privés.

Les défis à relever sont toujours majeurs pour nous permettre de continuer à « *savoir réussir* » comme nous l'affirmons avec force dans tout ce que nous disons et dans tout ce que nous réalisons. Notre image de réussite et de qualité nous amène constamment à revoir nos pratiques éducatives pour maintenir le haut standard d'excellence de chacun des établissements membres de la FEEP. Notre réseau s'est ainsi doté de lieux de formation et de tables de travail pour assurer des services de qualité, adaptés aux besoins des écoles membres. Là-dessus, l'équipe de la FEEP, soutenue par l'engagement de nombreux membres de nos personnels dans divers groupes de travail et comités consultatifs, accomplit un travail efficace, de qualité et précieux pour chacune de nos maisons.

Pour soutenir cette démarche, nous aurons encore besoin de votre engagement dans divers groupes de travail. Aujourd'hui, nous procéderons au renouvellement de plusieurs mandats de membres du conseil d'administration. Dans quelques instants, nous ouvrirons la période de la mise en candidature. Nous comptons sur vous pour pourvoir les postes vacants ou pour appuyer le renouvellement du mandat des membres actuels qui souhaitent continuer.

Les présentations de ce matin nous permettront d'apprécier le travail fait par la FEEP, d'approuver les états financiers, de mieux connaître les dossiers gouvernementaux et des communications. En respect de votre volonté, nous avons regroupé tous ces points aujourd'hui.

Parlant des communications, à moins que vous n'habitiez sur la planète Mars, vous avez été témoins du tourbillon dans lequel nous avons été pris à la suite de l'idée lancée par la ministre de l'Éducation, madame Marie Malavoy, sur la coupure du financement des écoles privées sélectives. C'est la première fois en douze ans que la FEEP est sollicitée pour donner son avis dans autant de médias en 24 heures. Nous avons tenté de rappeler certaines réalités et d'affirmer l'importance de ce que nous réalisons avec les jeunes.

Ce séisme médiatique nous a permis de redire certaines convictions que nous portons comme Fédération. Je vous en rappelle quelques-unes :

- Dans le dossier des élèves en difficulté, nous voulons une approche réseau dans le respect des projets éducatifs de nos écoles membres. Certaines écoles accueillent des élèves plus performants sur le plan académique, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas de problèmes comportementaux ou d'autres sortes. C'est bien ainsi. Nous devons permettre aux élèves plus talentueux de développer eux aussi leur plein potentiel. Certains établissements accueillent des élèves HDAA, nos écoles spécialisées. C'est aussi très bien. Nous avons là une expertise qui sert déjà ailleurs dans le réseau. Enfin, certains établissements accueillent une clientèle variée au niveau des capacités d'étude, offrant divers programmes adaptés à cette réalité. Et c'est très bien aussi.

- La sélection n'est pas le problème qui nuit le plus au développement des écoles publiques. La sélection existe dans les parcours réguliers entre les divers cours de mathématique, de sciences et les options. La sélection existe aussi pour les cégeps, les équipes de sports, les formations musicales, etc. Éliminer la sélection n'entraînera aucune amélioration de l'enseignement au Québec. Comme société, nous devons garantir à chaque enfant une école de qualité lui permettant de développer son plein potentiel. Le réseau privé y contribue grandement en accueillant déjà des élèves aux talents multiples dans des écoles aux projets éducatifs variés, tenant compte des besoins des jeunes et des familles qui ne sont pas les mêmes pour tous.

- L'enseignement privé, si telle est la volonté du ministère de l'Éducation, est prêt à en faire encore plus puisque, déjà, par nos pratiques d'accueil d'élèves en difficulté, nous pouvons démontrer que nous « *savons réussir* ». Mais il y a une limite à vouloir nous demander de prendre tous les élèves, d'offrir tous les services, de tous les amener à la diplomation, sans verser un sou pour les services complémentaires. Un rapport commandé par madame la ministre Beauchamp est sur le bureau de l'actuelle titulaire du poste.

Je voudrais en profiter aussi pour remercier l'équipe des communications et le groupe tactique du mardi matin pour le soutien de chacun et l'effort fait pour clarifier nos positions et mieux intervenir sur la place publique.

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons continué à travailler le vaste chantier de l'*école de demain*. Si nous ne fixons pas des priorités de travail, ce dossier peut devenir étourdissant. C'est pourquoi nous consacrerons une grande partie de notre assemblée à ce dossier crucial pour l'avenir de l'éducation chez nous.

Dans un premier temps, nous accueillerons cet après-midi monsieur Michel Venne, actuellement directeur général de l'Institut du Nouveau Monde. Monsieur Venne connaît le Québec qu'il a sillonné comme journaliste, membre de groupes de travail, animateur de l'Institut qu'il dirige. Au cours des dernières années, il a multiplié les rencontres avec les jeunes. Il nous entretiendra donc sur l'évolution des rapports entre les jeunes, la société, le pouvoir et l'éducation. Le contexte des derniers mois dénote sûrement des changements qu'il importe de bien décoder.

En fin d'après-midi, nous aurons droit à une belle surprise : la visite de notre nouvelle ministre, madame Marie Malavoy, qui nous a tout récemment confirmé qu'elle viendrait ici, à St-Sauveur, pour nous rencontrer. Elle s'entretiendra tout d'abord avec les deux vice-présidents, MM. Yves Legault et Alain Roy, ainsi qu'avec moi-même et le directeur général de la Fédération, Paul Boisvenu. Nous en profiterons pour faire le point sur différents dossiers, dont bien sûr le financement de l'école privée, malmené par les coupes budgétaires des dernières années, l'aide aux élèves en difficulté, le moratoire sur les demandes d'agrément, l'appui à notre projet sur l'école de demain et le soutien aux résidences scolaires.

Soyez assurés que nous ne manquerons pas de rappeler à la ministre l'importance de l'école privée pour assurer une éducation de qualité à des milliers de jeunes Québécoises et Québécois, une école privée qui, année après année, contribue de façon significative à la persévérance et à la réussite scolaires, avec des moyens bien moindres que ce que certains médias et pseudo-experts tentent de faire croire.

Après cette rencontre, la ministre s'adressera à l'Assemblée, à 16 h 45. Il s'agit là, nous en sommes confiants, du début d'un dialogue constructif avec le nouveau gouvernement.

Demain avant-midi, nous aborderons de manière plus spécifique le plan d'action de l'*école de demain*. Vous serez invités à apprécier le travail fait depuis quelques mois et de fixer des priorités d'action pour les prochaines semaines. Il est important de dire ici que nous ne pourrons pas tout faire en même temps et seul. Nous devrons nous allier à divers groupes, voire au MELS, pour arriver à donner des réponses pertinentes à des questions fondamentales. Si nous cherchons des recettes rapides pour répondre aux besoins de nos établissements, nous serons déçus. Il y a des points qui pourront être étudiés rapidement. Il y en a d'autres qui nécessiteront un travail de réflexion et de recherche en profondeur. C'est pourquoi nous vous inviterons à nous indiquer les dossiers à prioriser à court terme, à moyen terme ou à long

terme. De plus, nous aimerions que vous nous signifiiez votre intérêt à travailler dans l'un ou l'autre des groupes de travail qui seront créés à la suite de notre rencontre de cette semaine.

Tout au long de l'assemblée, nous aurons l'occasion d'échanger sur divers dossiers et d'accueillir des informations de divers secteurs. Nous terminerons par une conférence sur le pouvoir de la crédibilité. Nous en aurons besoin pour toujours affirmer ce que nous sommes et devenons dans un monde en perpétuelle mutation.

Je vous invite à ne pas manquer de remplir le formulaire d'évaluation, peu importe le moment où vous quittez l'assemblée. Vous n'avez qu'à le déposer ici sur la table en avant ou auprès de madame Mireille Clermont. Votre conseil a besoin de votre éclairage à toutes les rencontres.

Merci de votre écoute! Bonne rencontre! Bon travail!

Jean-Marc St-Jacques, c.s.v.
président

PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

DE LA FEEP

Depuis la dernière assemblée générale, un établissement a été accepté comme membre de la FEEP :

- **École Vision St-Jean (7 novembre 2012)**
  715, boul. d'Iberville, St-Jean-sur-Richelieu J2X 4S7 - www.visionschools.com

  - Établissement fondé en 2010
  - Permis (MELS)
  - Éducation préscolaire
  - Enseignement primaire
  - Effectif : 64 élèves
  - Direction générale : M^{me} Claudine Guilbault

PROGRAMME HORAIRE

PROGRAMME HORAIRE – PROJET

Vingt-cinquième (25e) session de l'assemblée générale de la FEEP

Manoir Saint-Sauveur, Saint-Sauveur
Les jeudi et vendredi 8 et 9 novembre 2012

Jeudi 8 novembre 2012

8 h 30 — **ACCUEIL DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE**

9 h

1 **Message du président**
Accueil des nouveaux membres

2 **Approbation de l'ordre du jour**

3 **Confirmation du procès-verbal de la 24e session**

4 **Ouverture de la mise en candidature**

9 h 15

5 **Approbation du rapport des activités 2011-2012**
Présentation du rapport annuel corporatif

10 h

6 **Approbation des états financiers vérifiés de la FEEP 2011-2012**
Choix des vérificateurs pour 2012-2013

10 h 30 — Pause

11 h

7 **Dossiers gouvernementaux et communications**

- Plan de prévention contre la violence et l'intimidation
- Dossier du radon
- Statistiques concernant la publicité
- Projet de loi 21
- Déclaration des clientèles avec un plan d'intervention

11 h 30

8 **Information**

- Colloque de la vie scolaire
- ADIGESEP
- ARREP
- Place aux régions

12 h — Repas

13 h 30 9 Conférence:

L'évolution des rapports entre les jeunes, la société, le pouvoir et l'éducation

Conférencier : M. Michel Venne, directeur général et fondateur de l'Institut du Nouveau Monde, auteur de plusieurs ouvrages notamment *Souverainistes, que faire?* et *Les Porteurs de liberté*, a dirigé plusieurs ouvrages collectifs dont *100 idées citoyennes pour un Québec en santé; Justice, démocratie et prospérité – L'avenir du modèle québécois*; et *Penser la nation québécoise*.

15 h 30 Pause

16 h 10 Ratification des modifications aux règlements
Déclaration de valeurs

16 h 30 **Élections**

17 h **Cocktail des partenaires** *commandité par* FEEP Service des assurances

18 h 30 La région des 3L vous invite au
Restaurant L'Eau à la Bouche pour un menu Découverte
Préinscription obligatoire

Vendredi 9 novembre 2012

8 h 30

11 **École de demain : présentation du plan d'action**
Travail en ateliers
Plénière

10 h 30 Pause

11 h 12 **Conférence de clôture**
Thème : Le pouvoir de la crédibilité

Conférencier : M. René Desharnais, fondateur et P.D.G. de la firme D.O.F., auteur du livre "Toute une question de crédibilité: un mode d'emploi pour tous".

12 h **Fin de l'assemblée**

ACTIVITÉS DE FORMATION DISPENSÉES AU COURS DE L'ASSEMBLÉE
DURÉE: 3 HEURES

En vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (Loi 90), vous pouvez comptabiliser comme dépenses admissibles le salaire de l'employé pour la durée de la formation ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

SECTION 3

PROCÈS-VERBAL DE LA 24E ASSEMBLÉE

Procès-verbal

24e session de l'assemblée générale de la FEEP

Aux: MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEEP

De: Paul Boisvenu, directeur général

Objet: **La 24e session de l'assemblée générale de la FEEP**

Les jeudi et vendredi 3 et 4 mai 2012 se tient, au Château Bonne Entente de Québec, la vingt-quatrième (24e) session de l'assemblée générale de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP). Cette session régulière du printemps a fait l'objet d'un avis formel de convocation, lequel a été acheminé le 25 mars 2012 à tous les membres de l'assemblée générale.

SONT PRÉSENTS À CETTE SESSION:

a) *Les onze (11) membres suivants du conseil d'administration*:

- M. Jean-Marc St-Jacques, *président*, directeur général du Collège Bourget, Rigaud;
- M. Alain Roy, *1er vice-président*, directeur général de l'Externat St-Jean-Berchmans, Québec;
- M. Yves Legault, *2e vice-président*, directeur général du Collège Letendre, Laval;
- M. Patrice Allard, directeur général du Centre d'intégration scolaire, Montréal;
- M. Michel April, directeur général du Collège Jean-de-Brébeuf, Montréal;
- M. Alexandre Cusson, directeur général du Collège Saint-Bernard, Drummondville;
- Mme Adeline D'Opera, directrice générale de l'École Augustin Roscelli, Montréal
- Mme Marie-Josée Mayrand, directrice générale de l'École Plein Soleil, Sherbrooke;
- M. Luc Plante, directeur général du Collège d'Anjou;
- M. Luc St-Louis, directeur général du Collège Saint-Sacrement, Terrebonne;
- M. Marc Tremblay, directeur général de l'École Saint-Joseph (1985) inc., Montréal.

b) *Les délégués des 91 établissements membres suivants*:

Académie chrétienne Rive Nord	Sylvie Lauzon Côté
Académie François-Labelle	Michèle Beaudry
Académie internationale Zig Zag	Gloria Danella
Académie Lafontaine	Claude Potvin
Académie Laurentienne	Guy Richard
Académie Lavalloise	Francis Robidoux
Académie Louis-Pasteur	Mark Passaretti
Académie Michèle-Provost	Franco Baschiera
Académie Saint-Louis	Jocelyn Lee
Académie Sainte-Thérèse	Rose A. De Angelis
Centre François-Michelle	Marie-Claude Bénard

Centre pédagogique Lucien-Guilbault	Brigitte Raymond
Centre Psycho-Pédagogique de Québec	Joseph-Antoine Duchesne
Collège Antoine-Girouard	Dominique Lestage
Collège Beaubois	Daniel Trottier
Collège Champagneur	Sylvain Brabant
Collège Clarétain de Victoriaville	Jean-Roch Gagné
Collège de Champigny	Guy Bouchard
CCSQ - Longueuil et Sherbrooke	Ovila Gaudreault
Collège de l'Assomption	Danielle Lacroix
Collège de Lévis	David Lehoux
Collège de Montréal	Jacques Giguère
Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Martine Dubé
Collège des Hauts-Sommets	Marc Charbonneau
Collège Dina-Bélanger	Yvette Rioux
Collège du Mont-Sainte-Anne	André Ricard
Collège Esther-Blondin	Stéphane Mayer
Collège François-Delaplace	Josée Hamel
Collège François-de-Laval	Marc Dallaire
Collège Héritage de Châteauguay	Jean-Guy Brais
Collège international Marie de France	Régis Raufast
Collège Jacques-Prévert	Élisabeth Desfonds
Collège Jean de la Mennais	Richard Myre
Collège Jean-Eudes	Nancy Desbiens
Collège Jésus-Marie de Sillery	Sylvie Gagné
Collège Laval	Michel Baillargeon
Collège Marie-de-l'Incarnation	Réjean Lemay
Collège Mont-Notre-Dame de Sherbrooke	Eric Faucher
Collège Mont-Royal	Anne-Marie Blais
Collège Mont-Saint-Louis	Sylvie Drolet
Collège Notre-Dame	Lotfi Tazi
Collège Notre-Dame-de-l'Assomption	Robert Cyr
Collège Notre-Dame-de-Lourdes	Lucie D'Amour
Collège Notre-Dame Rivière-du-Loup	Guy April
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	Bernard Garneau
Collège Regina Assumpta	Pierre Carle
Collège Reine-Marie	Johanne Kenyon
Collège Saint-Hilaire	Diane Lavoie
Collège Saint-Joseph de Hull	Sandra Beauchamp
Collège Saint-Maurice	Jean-Pierre Jeannotte
Collège Saint-Paul	Cathie Bouchard
Collège Sainte-Anne de Lachine	Ugo Cavenaghi
Collège Stanislas - Outremont et Québec	Philippe Warin
Collège Ville-Marie	Hélène Sirois
École Apostolique de Chicoutimi	Caroloine Pedneault, intérim
École bilingue Notre-Dame de Sion	Véronique Lemieux-Boyer
École Buissonnière	Hélène Bourduas
École de l'Excellence	Amira Boulmerka
École Jésus-Marie de Beauceville	Monique Lambert
École Les Mélèzes	Renée Champagne
École Les Trois Saisons	Katia Surprenant
École Marcelle-Mallet	Jacinthe Leblanc-Roberge
École Marie-Anne	Anne-Marie Breault
École Marie-Clarac	Martine Côté
École oraliste de Québec pour enfants sourds	Carole Girard
École Peter Hall	Jean Laliberté

École primaire Montessori	Sylvie des Rosiers
École secondaire de Bromptonville	Simon Croteau
École secondaire François-Bourrin	Magella Beaulieu
École secondaire Marcellin-Champagnat	Richard Custeau
École secondaire Mont-Saint-Sacrement	Pierre Lantier
École secondaire Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe	Simone Leblanc
École Vision Terrebonne	Karine Rivet
École Vision Victoriaville	Valérie Vézina
Externat Mont-Jésus-Marie	Sylvie Gagné
Externat Sacré-Cœur	Denyse Hébert
Externat Saint-Coeur de Marie	Richard Morin
Externat Saint-Jean-Eudes	Édouard Malenfant
Institut secondaire Keranna	Julie L'Heureux
Juvénat Notre-Dame-du-Saint-Laurent	Claude Gélinas
Juvénat Saint-Jean	Marc Tremblay
L'École arménienne Sourp Hagop	Lena Kadian
L'École l'Eau-Vive	Caroline Blanchet
La Petite Académie du Boisé	Lise Thiboutot
Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie	Yves Petit
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	France Mailloux
Séminaire de Chicoutimi	Grant Baergen
Séminaire des Pères Maristes	Jean-François Bussières
Séminaire Saint-François	Jean-Marc Boulé
Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières	Pierre Normand
Séminaire Salésien	Raymond Lepage

2- LES MEMBRES SANS DROIT DE VOTE

a) De la Direction générale de la FEEP:

- M. Paul Boisvenu, directeur général.

3- LES OBSERVATEURS ET INVITÉS:

a) De la FEEP:

- Mme Geneviève Beauvais, directrice des communications;
- Mme Nancy Brousseau, services à l'enseignement;
- Mme Sonia Daoust, services à l'administration des écoles;
- M. Jean-Marie Guay, services à l'adaptation scolaire;
- M. André Lacoix, responsable des programmes FIDEP-PIDEP;
- M. François Mailloux, responsable des services informatiques;
- M. André Revert, services aux élèves;
- M. Daniel Senay, services financiers et techniques;
- Mme Doris Tremblay, préscolaire et CEP Québec;

b) Autre:

- Mme Marie-André Savoie, CCSQ;
- Mme Monique Mathieu, École Les Trois Saisons;
- M. Pierre L'Heureux, ACPQ;
- M. Claude Bruneau, ARREP.

SONT ABSENTS:

Les 86 institutions suivantes n'ont délégué aucun représentant:

Académie Antoine-Manseau
Académie Culturelle de Laval
Académie Maria Montessori de Montréal
Académe Marie-Claire
Académie Marie-Laurier
Académie Montessori La Rivière
Académie Trivium
Bishop's College School
Centre académique de Lanaudière
Centre académique Fournier
Centre de développement Yaldei Shashuim
Centre éducatif Chante Plume
Collège Boisbriand
Collège Charlemagne
Collège Charles-Lemoyne
Collège coopératif l'Horizon
Collège de l'Ouest de l'Île
Collège du Sacré-Coeur de Sherbrooke
Collège Durocher Saint-Lambert
Collège Français Primaire Longueuil
Collège Français Secondaire Longueuil
Collège Français Secondaire Montréal
Collège Harrington du Canada
Collège Jeanne-Normandin
Collège Mont-Sacré-Coeur
Collège Notre-Dame-des-Servites
Collège Rachel
Collège Rivier
Collège Saint-Alexandre
Collège Saint-Charles-Garnier
Collège Saint-Jean-Vianney
Collège Sainte-Marcelline
Collège supérieur de Montréal (CSM)
École À Pas de Géant / Giant Steps
École Alex Manoogian
École Al-Houda
École Au Jardin Bleu
École Charles-Perrault - Laval
École Charles-Perrault - Pierrefonds
École Dar Al-Iman
École Démosthène
École JMC
École Le Savoir
École Le Sommet
École Les Jeunes Explorateurs
École Marie Gibeau
École Montessori de Laval
École Montessori de l'Outaouais
École Montessori de Montréal
École Montessori de Québec
École Montessori de Saint-Nicolas
École Montessori des 4 Vallées
École nationale de cirque
École orale de Montréal pour les sourds
École Pasteur
École primaire des Arbrisseaux
École primaire Montessori de Saint-Nicolas
École privée Kinderville
École Sainte-Anne
École secondaire du Verbe Divin
École secondaire Jean-Paul II
École Vanguard Québec Ltée
École Vision Beauce
École Vision Rive-Sud
École Vision Saint-Augustin
École Vision Sherbrooke
École Vision Sillery
École Vision Trois-Rivières
Écolita Trilingue
Institut d'enseignement de Sept-Îles
Institut Saint-Joseph
Juvénat Saint-Louis-Marie
L'École des Premières Lettres
L'École des Ursulines de Loretteville
L'École des Ursulines de Québec
L'École Selwyn House
Les Écoles musulmanes de Montréal
Pensionnat des Sacrés-Coeurs
Séminaire de Sherbrooke
Séminaire du Sacré-Coeur
Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
Séminaire Sainte-Marie
Séminaire Sainte-Trinité
Val Marie
Villa Maria
Villa Sainte-Marcelline

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le président de la Fédération, M. Jean-Marc St-Jacques, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée, anciens et nouveaux, et fait la lecture de son message. Le message sera disponible dans la section membres du site de la Fédération.

1.2 ACCUEIL DES NOUVEAUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DIRECTRICES GÉNÉRALES

M. Jean-Marc St-Jacques informe de l'entrée dans la Fédération d'un nouveau membre. Il s'agit de :

L'École Selwyn House (19 janvier 2012)
Contact: M. Hal Hannaford

De plus, il invite les nouvelles et nouveaux directeurs généraux en poste à s'identifier. Il leur souhaite une chaleureuse bienvenue.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE M. LUC ST-LOUIS, APPUYÉ PAR M. MARC TREMBLAY, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ:

3. Confirmation du procès-verbal de la 23e session;
4. L'assemblée générale :
   - Présentation du rapport du sous-comité du conseil d'administration ;
   - Exposé sur les devoirs et responsabilités de l'assemblée générale et du conseil d'administration ;
   - Plénière;
5. L'École de demain :
   – Présentation du rapport du groupe de réflexion ;
   – Étude en ateliers en vue de valider les problématiques de l'école d'aujourd'hui décrites par le groupe de réflexion;
   – Plénière;
6. Conférence par M. Jocelyn Pinet sur le thème "Passez du leadership de pouvoir au leadership de valeur";
7. Prévisions budgétaires 2012-2013;
8. Dossiers réseau:
   - FIDEP-PIDEP ;
   - Entente FEEP-CQA;
   - Déclaration de valeurs de la Fédération;
9. Conférence par M. François Cardinal sur le thème "Les enfants du 21e siècle: branchés à leur ordinateur... mais débranchés de leur environnement";
10. Communications et dossiers gouvernementaux:
    10.1 Règles budgétaires 2012-2013;
    10.2 Rapport du comité EHDAA;
    10.3 Site Web de la Fédération;
    10.4 Prix de la FEEP à l'innovation;
11. Information :
    11.1 Programme de visibilité de la Fédération:
    - Modification au programme;
    - Liste des partenaires;
    - Contribution des partenaires;
    11.2 Inventaire des ressources du milieu;
    11.3 Place aux régions
    11.4 ADIGESEP
    11.5 ARREP
12. Évaluation et levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 23e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SUR UNE PROPOSITION DE M. LUC PLANTE, APPUYÉ PAR M. ALAIN ROY, LE PROCÈS-VERBAL DE LA 23e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEEP, TENUE LES 27 ET 28 OCTOBRE 2011 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

– Présentation du rapport du sous-comité du conseil d'administration

MM. Alexandre Cusson et Marc Tremblay présentent les recommandations d'un comité du conseil d'administration qui s'est penché sur l'organisation des assemblées générales. Le comité était composé des personnes suivantes:

- Allard, Patrice, directeur général, Centre d'intégration scolaire;
- Boisvenu, Paul, directeur général (FEEP);
- Cusson, Alexandre, directeur général, Collège Saint-Bernard;
- Daoust, Sonia, coordonnatrice à l'administration des écoles (FEEP);
- St-Jacques, Jean-Marc, directeur général du Collège Bourget;
- Tremblay, Marc, directeur général, École Saint-Joseph (1985) inc.

– Exposé sur les devoirs et responsabilités de l'assemblée générale et du conseil d'administration

Mme Sonia Daoust, coordonnatrice à l'administration des écoles (FEEP) présente aux membres les devoirs et responsabilités des différentes instances d'une corporation: l'assemblée générale, le conseil d'administration, les dirigeants et les gestionnaires.

– Plénière

Les interventions de l'assemblée soulignent la qualité du travail du comité et la pertinence des réponses apportées par le conseil aux observations des membres.

5. L'ÉCOLE DE DEMAIN

– Présentation du rapport du groupe de réflexion

Le directeur général, M. Paul Boisvenu, trace l'historique de la démarche qui a conduit au dépôt du dossier l'*école de demain* auprès de l'assemblée générale. À la suite des travaux ayant conduit à l'élaboration du plan stratégique 2011-2016, la direction générale a amorcé la mise en place du projet de recherche visant à définir l'école de demain, tel que prévu au plan stratégique. Il a été rapidement constaté la nécessité de mieux définir les problématiques habitant l'école privée aujourd'hui. Pour ce faire, un groupe de réflexion composé de représentants des différents groupes (direction générale, services pédagogiques, services aux élèves, etc.) a été mis sur pied avec le mandat de dresser le portrait de l'école d'aujourd'hui. Cette démarche a conduit à la rédaction de 33 énoncés couvrant 10 dimensions de l'école.

– Étude en ateliers en vue de valider les problématiques de l'école d'aujourd'hui décrites par le groupe de réflexion

Le groupe des participants est invité à se rendre dans 5 ateliers différents afin d'aborder l'étude des énoncés en discutant de leur clarté, de leur lien avec la réalité des établissements et de leur pertinence par rapport à la réflexion sur l'*école de demain.*

– Plénière

En plénière, chaque animateur présente le bilan des échanges. Tous soulignent la pertinence de la démarche. Dans l'ensemble, les ateliers émettent les remarques suivantes:

- les énoncés ont provoqué de nombreux échanges qui invitent à une plus grande précision dans leur écriture;
- certains énoncés ne caractérisent pas la réalité de leur établissement;
- il y aurait lieu de scinder certains énoncés et d'en regrouper certains autres.

L'étude de ce dossier se termine par un appel du directeur général à tous les membres de participation au groupe de travail qui coordonnera les travaux que commandera la réflexion sur l'*école de demain.*

6. CONFÉRENCE PAR M. JOCELYN PINET sur le thème "Passez du leadership de pouvoir au leadership de valeur "

M. Jocelyn Pinet présente sa conférence sur le thème « Passez du leadership de pouvoir au leadership de valeur ».

7. LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012-2013

M. Daniel Senay présente aux membres les grandes lignes des prévisions budgétaires 2012-2013 de la Fédération, marquées par un maintien de la cotisation annuelle des membres, compte tenu de la très faible augmentation des subventions gouvernementales aux établissements.

- **LE MONTANT PER CAPITA DE LA COTISATION 2012-2013**

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES LEGAULT, APPUYÉ PAR M. SYLVAIN BRABANT, QU'EN REGARD DE L'ARTICLE 6.1 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX, LES ÉCOLES MEMBRES PAIENT, COMME COTISATION ANNUELLE 2012-2013 À LA FEEP, UN MONTANT PAR ÉLÈVE INSCRIT AU 30 SEPTEMBRE 2012, TEL QUE DÉCRIT DANS LE DOCUMENT DE LA SECTION 7 "MODIFIÉE".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- **LE MODE DE VERSEMENT DE LA COTISATION 2012-2013**

AU REGARD DU MÊME ARTICLE, IL EST PROPOSÉ PAR M LUC ST-LOUIS, APPUYÉ PAR MME RENÉE CHAMPAGNE, QUE LE PAIEMENT DE CETTE COTISATION S'EFFECTUE SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

. un premier versement au début de septembre 2012, représentant le tiers de la cotisation annuelle, basée sur la déclaration officielle des établissements du nombre d'élèves au 30 septembre 2011;

. un acquittement du solde, en un ou plusieurs versements, mais dans les meilleurs délais qui suivront la réception d'une facture officielle basée sur le nombre d'élèves déclarés au 30 septembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. DOSSIERS RÉSEAU

- FIDEP-PIDEP

Le programme FIDEP-PIDEP est le meilleur moyen mis à la disposition des établissements afin de créer et de former une relève.

M. André Lacroix, coordonnateur à la FEEP des programmes FIDEP-PIDEP, remercie les directions d'établissement pour leur appui et les invite à continuer la publicité auprès des personnes concernées et à favoriser leur inscription au programme.

Enfin, il informe les directions générales des changements apportés aux horaires des cours afin de nuire le moins possible à l'organisation scolaire dans les établissements.

- Entente FEEP-CQA

Le Collège de Montréal, le Conseil québécois de l'agrément (CQA) et la Fédération ont convenu d'une entente en vue d'expérimenter et valider leur modèle d'évaluation des services éducatifs. M. Jacques Giguère, directeur général du Collège de Montréal, accompagné de Mme Lyne Pelletier, directrice générale du CQA, présentent à l'assemblée générale le bilan de leur démarche.

- Déclaration de valeurs de la Fédération

Dans le plan stratégique 2011-2016 de la Fédération, il est prévu de revoir la *Déclaration de valeurs* à la lumière de la nouvelle réalité du membership. Pour ce faire, un groupe de travail, composé de représentants d'établissements de traditions religieuses variées, a été mis sur pied. Le comité a produit un rapport qui suggère une série de modifications aux énoncés qui composent la *Déclaration de valeurs*.

Le directeur général de la FEEP dépose la grille de consultation et invite les membres à la compléter et à la lui retourner. À partir des réponses des établissements, la Fédération procèdera à une réécriture de la Déclaration de valeurs et déposera une version modifiée pour son adoption à l'occasion de l'assemblée générale de l'automne 2012.

9. CONFÉRENCE PAR M. FRANÇOIS CARDINAL sur le thème "Les enfants du 21e siècle: branchés à leur ordinateur... mais débranchés de leur environnement"

M. François Cardinal présente sa conférence sur le thème "Les enfants du 21e siècle: branchés à leur ordinateur... mais débranchés de leur environnement"

10. COMMUNICATIONS ET DOSSIERS GOUVERNEMENTAUX

10.1 Règles budgétaires 2012-2013

M. Jean-Marc St-Jacques informe les membres que les règles budgétaires pour l'année 2012-2013 sont maintenant connues. L'ensemble du réseau de l'éducation subit une coupure de l'ordre de 100 millions, ce qui représente pour le secteur privé environ 6 millions. Il invite M. Daniel Senay à en donner les grandes lignes.

M. Daniel Senay informe les membres qu'une conférence téléphonique a eu lieu le lundi 30 avril entre les représentants du MELS et ceux des associations des écoles privées.

Parmi les points saillants des règles 2012-2013, M. Senay attire l'attention sur les aspects suivants:

- Est incluse dans les règles une confirmation de l'ajustement non récurrent pour tenir compte du maintien de l'équité salariale dans le secteur public rétroactivement au 1er janvier 2011. Ce montant par élève sera confirmé dans la certification finale 2011-2012 au cours du mois d'aout 2012;

- La variation nette des montants de base de 16 $, 58 $ et 38 $ selon les ordres d'enseignement comprend les montants récurrents liés au maintien de l'équité salariale respectivement de 26 $, 23 $ et 29 $. Ces derniers montants auraient dû être inclus dans les montants de base de 2011-2012 ce qui ramène la variation réelle des montants de base 2012-2013 à:
  - une baisse de 10 $ pour le préscolaire soit -0,2%;
  - une hausse de 35 $ pour le primaire soit 1,1%;
  - une hausse de 9 $ pour le secondaire soit 0,2%.

- L'effort budgétaire de 1,97%, qui se traduit par des réductions des montants de base de 63 $, 59 $ et 75 $ selon l'ordre d'enseignement, sont en fait plus élevées puisque les contributions de l'employeur de 10,1233% ont été calculées après ces coupures. Donc, en considérant la coupure de 3 $ par élève pour le retour à l'équilibre budgétaire, les coupures réelles dans les montants de base 2012-2013 sont de:
  - une coupure de 72 $ pour le préscolaire
  - une coupure de 68 $ pour le primaire
  - une coupure de 85 $ pour le secondaire

Aucun budget n'a été alloué aux écoles pour l'achat de tableaux interactifs et d'ordinateurs portables pour les enseignants. Les établissements seront invités à réagir à ces règles budgétaires.

10.2 Rapport du comité EHDAA

M. Paul Boisvenu informe les membres qu'il a été décidé de ne pas présenter le rapport du comité EHDAA suite à la rencontre avec M. Ali Haouchine, attaché politique de M^me^ Line Beauchamp. Ce dernier a invité la Fédération à reformuler ses demandes au MELS en regard des ressources pouvant faciliter l'accueil d'élèves HDAA dans les écoles régulières.

M. Paul Boisvenu rappelle que le comité EHDAA était composé de MM. Alexandre Cusson, Alain Roy et Auguste Servant.

Dans un autre ordre d'idées, M. Haouchine a invité la Fédération à formuler des suggestions à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de mieux soutenir les établissements de la FEEP dans leur rayonnement à l'international.

10.3 Site Web de la Fédération

M^me^ Geneviève Beauvais, directrice des communications à la FEEP, présente aux membres les nouvelles couleurs et fonctions du site de la Fédération.

L'annuaire en ligne, composante du nouveau site web, mettra en ligne très prochainement de nouvelles publicités en format flash qui inviteront les parents à le consulter. À l'appui de ce mode de communication, elle dépose les statistiques de fréquentation de l'annuaire.

10.4 Prix de la FEEP à l'innovation

La Fédération devait mettre en place à l'automne 2012 le prix de l'innovation de la FEEP. Le projet est reporté en 2013, car M^me^ Beauvais souhaite que le projet soit soumis au comité de communication qu'elle est en train de mettre en place et qui regroupera des représentants d'établissements.

11. INFORMATION

11.1 Programme de visibilité de la Fédération

- Modification au programme
  M. Paul Boisvenu informe les membres des modifications apportées en cours d'année à l'actuel programme de visibilité.

  Il a reçu le mandat du conseil d'administration d'évaluer l'impact financier sur le fonds de développement qu'aurait l'abandon du statut d'exclusivité accordée aux Fiers et Très fiers partenaires. Il invite les directions générales à lui communiquer le nom de leur fournisseur dans le domaine du vêtement scolaire. Ces entreprises seront approchées afin de connaitre leur intérêt de participer au programme s'il leur était accessible.

- Liste des partenaires
  Dépôt du tableau de la liste des partenaires de la Fédération.

- Contribution des partenaires
  Dépôt du tableau décrivant la contribution financière de chaque partenaire de la Fédération au fonds de développement.

11.2 Inventaire des ressources du réseau

M. Paul Boisvenu rappelle aux membres les moyens développés par la Fédération en vue de connaitre les ressources humaines et matérielles du réseau. Ces efforts n'ont pas donné les résultats escomptés.

Il a été décider de simplifier la démarche. L'inventaire se réalisera à partir des données dont dispose le service des assurance de la FEEP. Ces données seront complétées par l'envoi d'un questionnaire au moment de la facturation de la cotisation annuelle des membres.

11.3 Place aux régions

Aucune intervention des régions.

11.4 ADIGESEP

Aucune intervention de l'ADIGESEP, puisque l'information a été donnée tout au long de l'assemblée par ses représentants.

11.5 ARREP

M. Claude Bruneau, président de l'ARREP, présente à l'assemblée les buts de son association. Il en profite pour remercier le conseil d'administration, FEEP Service des assurances, la Fédération et son personnel pour l'appui indispensable que son groupe reçoit.

La session de préparation à la retraite 2012 a connu un grand succès. Les personnes en provenance de 45 établissements y ont participé.

Le programme d'assurance poursuit sa croissance: à ce jour, 90 % des membres y souscrivent, pour un total dépassant 1 000 personnes.

12. ÉVALUATION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Yves Legault demande la levée de l'assemblée à 12 h 10. .

Le président	Le secrétaire

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

4.1 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL
4.2 BULLETINS DE MISE EN CANDIDATURE (6 POSTES À POURVOIR)
4.3 LISTE DES MEMBRES ET DÉLÉGUÉS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR GROUPE D'APPARTENANCE
4.4 LISTE DES CANDIDATS PAR GROUPE D'APPARTENANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012

PRÉSIDENT

M. Jean-Marc St-Jacques *(1 an)* S
Collège Bourget (Rigaud)

1er VICE-PRÉSIDENT

M. Alain Roy *(1 an)* P
Externat St-Jean-Berchmans (Québec)

2e VICE-PRÉSIDENT

M. Yves Legault *(2 ans)* S
Collège Letendre (Laval)

CONSEILLERS

M. Patrice Allard *(2 ans)* AS
Centre d'intégration scolaire (Montréal)

M. Michel April *(1 an)* S
Collège Jean-de-Brébeuf

M. Alexandre Cusson *(1 an)* S
Collège Saint-Bernard (Drummondville)

Mme Adeline D'Opera *(1 an)* P
École Augustin Roscelli (Montréal)

Mme Marie-Josée Mayrand *(2 ans)* P
École Plein Soleil (Sherbrooke)

M. Luc Plante *(2 ans)* S
Collège d'Anjou

M. Luc St-Louis *(1 an)* S
Collège Saint-Sacrement (Terrebonne)

M. Marc Tremblay *(2 ans)* P
École Saint-Joseph (1985) inc.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

M. Paul Boisvenu

Élections de novembre 2012 *(6 postes à pourvoir)*

2 représentants du primaire
4 représentants du secondaire

1 an: mandat se terminant à l'assemblée générale d'automne 2012
2 ans: mandat se terminant à l'assemblée générale d'automne 2013

Les membres du conseil d'administration de la FEEP sont désignés membres du conseil d'administration du CADRE.

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS
1940, boulevard Henri-Bourassa Est • Montréal (Québec) • H2B 1S2 • Tél.: 514 381-8891 • Téléc.: 514 381-4086 • www.feep.qc.ca

Liste des membres de l'Assemblée générale de la FEEP 2012-2013

par groupe d'appartenance

(Le nom est ombré lorsque la direction générale est nouvellement en poste, depuis la dernière session)

(*Note* : Les membres de l'assemblée générale ont été divisés en trois groupes d'appartenance. Le critère qui a prévalu au choix entre le préscolaire-primaire et le secondaire est la clientèle majoritairement desservie par l'établissement)

Adaptation scolaire

1	Centre académique Fournier	Paola Gravino
2	Centre de développement Yaldei Shashuim	Ben Baer
3	Centre d'intégration scolaire	Patrice Allard
4	Centre François-Michelle	Marie-Claude Bénard
5	Centre pédagogique Lucien-Guilbault	Brigitte Raymond
6	Centre Psycho-Pédagogique de Québec inc.	Joseph-Antoine Duchesne
7	École À Pas de Géant/Giant Steps	Jocelyne Lecompte
8	École Le Sommet - Summit School	Gloria Cherney
9	École orale de Montréal pour les sourds	Martha Perusse
10	École oraliste de Québec pour enfants sourds	Carole Girard
11	École Peter Hall	Jean Laliberté
12	École Vanguard Québec Ltée	Carolyn Coffin-Caputo

Préscolaire-primaire

1	Académie chrétienne Rive Nord	Sylvie Lauzon Côté
2	Académie Culturelle de Laval	Karine Gafsi
3	Académie François-Labelle	Michèle Beaudry
4	Académie internationale Zig Zag	Gloria Danella
5	Académie Lavalloise	Francis Robidoux
6	Académie Louis-Pasteur	Mark Passaretti
7	Académie Maria-Montessori de Montréal	Arlette Zadé
8	Académie Marie-Claire	Marie-Claire Martin
9	Académie Marie-Laurier	Monique Bergeron
10	Académie Michèle-Provost inc.	Michèle Provost et Franco Baschiera
11	Académie Montessori La Rivière	Serif Damar
12	Académie Sainte-Thérèse	Rose A. De Angelis

Académie Trivium	Lisette Auclair
Centre académique de Lanaudière	Roger Normandin
Centre éducatif Chante Plume	Colette Cardin
Collège Charlemagne	Julie Beaudet
Collège Français Primaire Longueuil	Lélia Farout
Collège Jacques-Prévert	Élisabeth Desfonds
Collège Marie-de-l'Incarnation	Réjean Lemay
Collège Sainte-Marcelline	Sr Teresa Belgiojoso, i.m.
Collège Stanislas (Outremont et Québec)	Philippe Warin
École Alex Manoogian	Sébastien Stasse
École Al-Houda	Remagui Temam Ali
École Apostolique de Chicoutimi	Caroline Pedneault, intérim
École Au Jardin Bleu	Nicole Normand
École Augustin Roscelli inc.	Adeline D'Opera
École bilingue Notre-Dame de Sion	Gisèle Séguin
École Buissonnière	Hélène Bourduas
École Charles-Perrault (Laval)	Jean-Marc Laspeyres
École Charles-Perrault (Pierrefonds)	Martine Azzouz
École Dar Al-Iman	Lazhar Aissaoui
École de l'Excellence	Amira Boulmerka
École Démosthène	Julie Mercier
École JMC	Layla Sawaf
École Les Jeunes Explorateurs	Geneviève Charest
École Les Mélèzes	Renée Champagne
École Les Trois Saisons	Katia Surprenant
École Marie-Anne	Anne-Marie Breault
École Marie-Clarac	Martine Côté
École Marie Gibeau	Line Gervais
École Montessori de Laval	Frédérique Pugneau
École Montessori de l'Outaouais	Michèle Cusson
École Montessori de Montréal	Anne Mansour
École Montessori de Québec	Catherine de Villers
École Montessori des 4 Vallées	Isabelle Brochu
École Pasteur	Volta Ramirez
École Plein Soleil	Marie-Josée Mayrand
École primaire Montessori	Sylvie des Rosiers

49	École primaire Montessori de Saint-Nicolas	Nathalie Ruest
50	École privée Kinderville	Yvan Trépanier
51	École Saint-Joseph (1985) inc.	Marc Tremblay
52	École Sainte-Anne	Chantal Durand
53	École Vision Beauce	Mélanie Boissonneault
54	École Vision Rive-Sud	Christine Bellerive
55	École Vision Saint-Augustin	Marie-Claude Bussières
56	École Vision Sherbrooke	Marisa St-Pierre
57	École Vision Sillery	Christiane Couture
58	École Vision Terrebonne	Karine Rivet
59	École Vision Trois-Rivières	Caroline Melançon
60	École Vision Victoriaville	Valérie Vézina
61	Écolita Trilingue	Michelle Vaudrin
62	Externat Mont-Jésus-Marie	Sylvie Gagné
63	Externat Saint-Cœur de Marie	Richard Morin
64	Externat St-Jean-Berchmans	Alain Roy
65	Institut Saint-Joseph	Jean-Guy Lussier
66	L'École arménienne Sourp Hagop	Lena Kadian
67	L'École des Premières Lettres	Anne Deguilhem
68	L'École des Ursulines de Loretteville	Jacques Ménard
69	L'École des Ursulines de Québec	Jacques Ménard
70	L'École L'Eau-Vive	Caroline Blanchet
71	La Petite Académie du Boisé	Lise Thiboutot
72	Les Écoles musulmanes de Montréal	Hocine Djellab
73	Pensionnat des Sacrés-Cœurs	Marc Pelletier, intérim
74	Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	France Mailloux
75	The Study	Nancy Lewis Sweer
76	Val Marie	France Vadeboncoeur

Secondaire

1	Académie Antoine-Manseau	À venir
2	Académie Lafontaine	Claude Potvin
3	Académie Laurentienne	Guy Richard
4	Académie Saint-Louis	Jocelyn Lee
5	Bishop's College School	William Mitchell, intérim
6	Collège Antoine-Girouard	Dominique Lestage

7	Collège Beaubois	Daniel Trottier
8	Collège Boisbriand	Mario Bigras
9	Collège Bourget	Jean-Marc St-Jacques
10	Collège Champagneur	Sylvain Brabant
11	Collège Charles-Lemoyne	David Bowles
12	Collège Clarétain de Victoriaville	Jean-Roch Gagné
13	Collège coopératif l'Horizon	Alain Gagné
14	Collège d'Anjou	Luc Plante
15	Collège de Champigny	Guy Bouchard
16	Collège de comptabilité et de secrétariat - Longueuil	Ovila Gaudreault
17	Collège de comptabilité et de secrétariat - Sherbrooke	Ovila Gaudreault
18	Collège de l'Assomption	Danielle Lacroix
19	Collège de l'Ouest de l'Île	Martin Bailly
20	Collège de Lévis	David Lehoux
21	Collège de Montréal	Jacques Giguère
22	Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Martine Dubé
23	Collège des Hauts Sommets	Marc Charbonneau
24	Collège Dina-Bélanger	Yvette Rioux
25	Collège du Mont-Sainte-Anne	André Ricard
26	Collège du Sacré-Cœur de Sherbrooke	Daniel Léveillé
27	Collège Durocher Saint-Lambert	Isabelle Gélinas
28	Collège Esther-Blondin	Stéphane Mayer
29	Collège Français Secondaire Longueuil	Roger Goehry
30	Collège Français Secondaire Montréal	Claude Bigras
31	Collège François-Delaplace	Josée Hamel
32	Collège François-de-Laval	Marc Dallaire
33	Collège Héritage de Châteauguay	Jean-Guy Brais
34	Collège international Marie de France	Régis Raufast
35	Collège Jean-de-Brébeuf	Michel April
36	Collège Jean de la Mennais	Richard Myre
37	Collège Jean-Eudes	Nancy Desbiens
38	Collège Jeanne-Normandin	Marc Bourassa
39	Collège Jésus-Marie de Sillery	Sylvie Gagné
40	Collège Laurier	Myriam Stephens
41	Collège Laval	Michel Baillargeon
42	Collège Letendre	Yves Legault

43	Collège Mont Notre-Dame de Sherbrooke	Eric Faucher
44	Collège Mont-Royal	Anne-Marie Blais
45	Collège Mont-Sacré-Cœur	Claude Lacroix
46	Collège Mont-Saint-Louis	Sylvie Drolet
47	Collège Notre-Dame	Lotfi Tazi
48	Collège Notre-Dame-de-l'Assomption	Robert Cyr
49	Collège Notre-Dame-de-Lourdes	Lucie D'Amour
50	Collège Notre-Dame Rivière-du-Loup	Guy April
51	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	Bernard Garneau
52	Collège Regina Assumpta	Pierre Carle
53	Collège Reine-Marie	Johanne Kenyon
54	Collège Rivier	Benoît Hélie
55	Collège Saint-Alexandre	Mario Vachon
56	Collège Saint-Bernard	Alexandre Cusson
57	Collège Saint-Charles-Garnier	Mario Gagnon
58	Collège Saint-Hilaire	Diane Lavoie
59	Collège Saint-Jean-Vianney	Jean-Marc Boulanger
60	Collège Saint-Joseph de Hull	Sandra Beauchamp
61	Collège Saint-Maurice	Jean-Pierre Jeannotte
62	Collège Saint-Paul	Cathie Bouchard
63	Collège Saint-Sacrement	Pierre Cofsky, intérim
64	Collège Sainte-Anne de Lachine	Ugo Cavenaghi
65	Collège Servite	Carl Morissette
66	Collège supérieur de Montréal (CSM)	Gilles Juteau
67	Collège Ville-Marie	Hélène Sirois
68	École Jésus-Marie de Beauceville	Monique Lambert
69	École Le Savoir	Abdelhafid Yahiaoui
70	École Marcelle-Mallet	Jacinthe Leblanc-Roberge
71	École nationale de cirque	Marc Lalonde
72	École secondaire de Bromptonville	Simon Croteau
73	École secondaire du Verbe Divin	Jean Striganuk
74	École secondaire François-Bourrin	Magella Beaulieu
75	École secondaire Jean-Paul II	Dorsay Talaï
76	École secondaire Marcellin-Champagnat	Richard Custeau
77	École secondaire Mont-Saint-Sacrement	Pierre Lantier
78	École secondaire Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe	Simone Leblanc

79	Externat Sacré-Cœur	Denyse Hébert
80	Institut d'enseignement de Sept-Îles	Jean-Sébastien Roy
81	Institut secondaire Keranna	Julie L'Heureux
82	Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent	Claude Gélinas
83	Juvénat Saint-Jean	Marc Tremblay
84	Juvénat Saint-Louis-Marie	Luc Georgeff
85	L'École Selwyn House	Hal Hannaford
86	Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie	Yves Petit
87	Saint-Jean-Eudes	Édouard Malenfant
88	Séminaire de Chicoutimi	Grant Baergen
89	Séminaire de Sherbrooke	Pierre Thériault
90	Séminaire des Pères Maristes	Jean-François Bussières
91	Séminaire du Sacré-Coeur	Richard Dupuis
92	Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	Patrick Desmeules
93	Séminaire Saint-François	Jean-Marc Boulé
94	Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières	Pierre Normand
95	Séminaire Sainte-Marie	Marc St-Onge
96	Séminaire Sainte-Trinité	Marc Pelletier, intérim
97	Séminaire Salésien	Raymond Lepage
98	Villa Maria	Marie Anna Bacchi
99	Villa Sainte-Marcelline	Mathilde Fantone

187

SECTION 5

RAPPORT DES ACTIVITÉS 2011-2012

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MANOIR SAINT-SAUVEUR

8-9 novembre 2012

Fédération des établissements d'enseignement privés

Savoir réussir

DIRECTION GÉNÉRALE

Paul Boisvenu

Directeur général

DIRECTION GÉNÉRALE

- Projet *École de demain*
  - Problématique (33 énoncés)
  - Comité de suivi
- Réactivation du comité de liaison
  - 5 rencontres
  - Rapport aux membres
- Dépôt de l'étude sur les élèves handicapés ou en difficulté au secteur privé ordinaire
  - Comité FEEP-DEP
  - Recommandations révisées au MELS
- Déclaration de valeurs de la Fédération

COMMUNICATIONS

Geneviève Beauvais

Directrice des communications

COMMUNICATIONS

- **Établissement de liens avec les médias**

  Appels et rencontres de journalistes, envoi de communiqués.

- **Développement d'outils de communication internes et externes**

  Site Internet, dossiers pour les cahiers de l'enseignement privé, argumentaires pour les porte-paroles, Twitter, FEEP en bref express.

- **Représentation accrue auprès des étudiants en éducation**

  Refonte du babillard d'emploi , journée carrière, commandites, Twitter.

ADMINISTRATION DES ÉCOLES

Sonia Daoust

Coordonnatrice

ADMINISTRATION DES ÉCOLES

- **Politique d’utilisation des médias sociaux**
  Atelier - Colloque sur les médias sociaux et modèles de politiques disponibles dans la section membres.
- **Outil de gestion des droits parentaux**
  Outil permettant de faire les calculs nécessaires lors du retrait préventif, du congé de maternité et du congé parental.
- **Journées de rencontres sur les relations de travail**
  Deux journées de rencontres (CSN-FNEEQ et CSQ) des négociateurs patronaux - partage d’expérience.

SERVICES FINANCIERS ET TECHNIQUES

Daniel Senay

Coordonnateur

SERVICES FINANCIERS ET TECHNIQUES

SAFI

- Aide pour les projets de développement
  1 000 000 $
- Aide pour pallier à une difficulté passagère
  155 000 $
- Contribution des établissements au fonds
  110 000 $

Prévention en SST

- **Guide d'accueil des nouveaux employés**

  Se veut un outil simple et efficace permettant d'encadrer et d'intégrer un nouvel employé (présenté aux membres)

- **Adhésion au *Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec***

  Donne accès à un vaste éventail de formations et de formations en ligne à prix très compétitif.

Visioconférence

- **Salle de diffusion à Montréal**

  Salle 103 pouvant diffuser les réunions et formation à distance en 12 lieux distincts en mode duplex

- **Salle de diffusion à Québec**

  Local de diffusion de la région de Québec au Collège de Champigny

* *Possibilité d'offrir une formation simultanément en deux endroits à quelque 80 personnes, sans compter d'autres participants en ligne à partir des 12 sites disponibles.*

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Patrick L'Heureux

Responsable

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- Enseignement intensif de l’anglais
- Soutien à l’enseignement
  - Référentiel pour *Apprécier des œuvres littéraires*
- Soutien à l’évaluation
  - Outils de référence pour les compétences transversales
  - Épreuve de synthèse en lecture

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nancy Brousseau

Coordonnatrice

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- Élèves à besoins particuliers
  - Production de la vidéo *La réussite pour tous, c'est possible !*
- Soutien à l'évaluation
  - Production de 15 épreuves de synthèse
- Soutien à la formation continue
  - 55 sessions, 1150 participants

RÉCIT

- Formation – Soutien – Accompagnement
  - Web 2.0 et Médias sociaux
  - Tableau blanc interactif (TBI) et outils mobiles (iPad et autres)
  - Outils pour élèves à besoins particuliers

ADAPTATION SCOLAIRE

Jean-Marie Guay

Coordonnateur

ADAPTATION SCOLAIRE

- Gestion des rencontres des établissements en adaptation scolaire
- Soutien aux établissements réguliers qui accueillent des élèves EHDAA afin d'adapter leurs services
- Liaison avec le MELS de même qu'avec les organismes d'éducation du Québec pour tout ce qui concerne les établissements privés spécialisés en adaptation scolaire

SERVICES AUX ÉLÈVES

André Revert

Coordonnateur

SERVICES AUX ÉLÈVES

- Enquête sur les réalités vécues par les élèves du secondaire (2009-2010)
- Programme « *S'outiller pour mieux aider nos jeunes* »
- Programme « *Mérites de l'engagement dans les activités parascolaires* »

FEEP SERVICE DES ASSURANCES

Jacques Brin

Directeur

FEEP SERVICE DES ASSURANCES

- Capsules d’information (5) sur l’assurance collective
- Expérience assurance collective en 2012
- Programme d’assurance accident scolaire et voyage

ÉQUIPE DE LA FEEP

MERCI!

SECTION 6

ÉTATS FINANCIERS 2011-2012

Poupart Bérard Lussier CA INC.
Comptables agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450.682.3543
Fax : 450.688.2377
www.groupepoupart.com

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (FEEP)

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2012

Poupart Bérard Lussier CA INC.
Comptables agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450.682.3543
Fax : 450.688.2377
www.groupepoupart.com

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (FEEP)

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2012

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Revenus et dépenses	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

Poupart Bérard Lussier CA INC.
Comptables agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450.682.3543
Fax : 450.688.2377
www.groupepoupart.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fédération des Établissements d'Enseignement Privés (FEEP),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Fédération des Établissements d'Enseignement Privés (FEEP)**, qui comprennent le bilan au 30 juin 2012 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Fédération des Établissements d'Enseignement Privés (FEEP)** au 30 juin 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Poupart Bérard Lussier, CA Inc.

POUPART BÉRARD LUSSIER, CA INC.

Par : Jacques Lussier, CPA auditeur, CA

Laval, Québec
Le 27 septembre 2012

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (FEEP)

REVENUS ET DÉPENSES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2012

	2012 $	2011 $
REVENUS		
Cotisations des membres	**1 472 453**	1 332 943
Tournoi de golf	**36 340**	38 034
Revenus et variations des gains latents sur les placements	**9 859**	27 708
	1 518 652	1 398 685
DÉPENSES		
Contrat de service – Centre d'Animation, de Développement et de Recherche en Éducation (CADRE) *[note 5]*	**1 463 178**	1 329 032
Tournoi de golf	**37 489**	36 265
Plan de communication	**-**	39 508
Honoraires professionnels	**5 149**	4 848
Mauvaises créances	**9 275**	6 138
Intérêts et frais bancaires	**144**	144
	1 515 235	1 415 935
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)	**3 417**	(17 250)

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (FEEP)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2012

	Réservé - plan de communication	Réservé tournoi de golf	Non réservé	Total	
	2012	**2012**	**2012**	**2012**	2011
	$	**$**	**$**	**$**	$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**15 838**	**20 572**	**1 899 410**	**1 935 820**	1 953 070
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	**-**	**(1 149)**	**4 566**	**3 417**	(17 250)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**15 838**	**19 423**	**1 903 976**	**1 939 237**	1 935 820

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (FEEP)

BILAN AU 30 JUIN 2012

	2012 $	2011 $
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**14 631**	20 198
Débiteurs *[note 3]*	**18 348**	17 286
Avances à recevoir du Centre d'Animation, de Développement et de Recherche en Éducation (CADRE), sans intérêt ni modalité de remboursement	**1 604 873**	1 609 115
Frais payés d'avance	**200**	200
	1 638 052	1 646 799
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR MARCHANDE *[note 4]*	**316 175**	306 316
	1 954 227	1 953 115
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	**3 750**	3 750
Revenus perçus d'avance	**11 240**	13 545
	14 990	17 295
ACTIF NET		
Réservé – Plan de communication	**15 838**	15 838
Réservé – tournoi de golf	**19 423**	20 572
Non réservé	**1 903 976**	1 899 410
	1 939 237	1 935 820
	1 954 227	1 953 115

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (FEEP)

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2012

	2012 $	2011 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	**3 417**	(17 250)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement *[note 6]*	**(3 367)**	(2 970)
	50	(20 220)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	**(9 859)**	(27 708)
Avances à recevoir du Centre d'Animation, de Développement et de Recherche en Éducation (CADRE)	**4 242**	47 543
	(5 617)	19 835
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(5 567)**	(385)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**20 198**	20 583
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	14 631	20 198

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (FEEP)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2012

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération, constituée en vertu de *la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec*, est exemptée d'impôts sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Fédération regroupe 189 établissements privés qui dispensent de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire dans les secteurs de formation générale et professionnelle ainsi qu'en adaptation scolaire. Elle représente la presque totalité des établissements privés subventionnés du secteur francophone au Québec.

La Fédération poursuit quatre objectifs :

- la défense des intérêts collectifs de ses membres;
- la promotion de l'enseignement privé;
- le soutien au développement des établissements membres;
- la contribution au progrès et à l'avancement de l'éducation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les revenus de cotisations des membres et revenus pour des activités sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Fédération. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Prêts et créances

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *[suite]*

Instruments financiers *[suite]*

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont donc comptabilisés à leur juste valeur, celle-ci étant fondée sur les cours les plus récents, habituellement le cours acheteur le plus récent. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en dépenses au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Fédération utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le revenu ou la dépense d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Fonds réservé – plan de communication

Le fonds réservé – plan de communication a été créé pour la promotion et la défense des établissements privés d'enseignement.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Revenus perçus d'avance

Les revenus perçus d'avance représentent des sommes perçues d'avance pour des activités et sont virés aux produits au moment où l'aide est apportée ou que les projets sont effectués.

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (FEEP)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *[suite]*

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Modifications comptables futures

Nouveau référentiel comptable

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les normes internationales d'informations financières (IFRS) et les normes comptables pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption anticipée de ces normes est permise. À l'heure actuelle, la Fédération prévoit utiliser les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif à compter de son exercice ouvert le 1er juillet 2012. La Fédération ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles normes aura une incidence importante sur ces états financiers.

3. DÉBITEURS

	2012 $	2011 $
Cotisations des membres à recevoir (nettes d'une provision pour mauvaises créances de 9 275$, nil en 2011)	**12 803**	9 810
Taxes à recevoir	**5 545**	7 476
	18 348	17 286

4. PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR MARCHANDE

	2012 $	2011 $
Encaisse	**16 578**	14 049
Actions de sociétés publiques	**116 171**	125 049
Obligations et certificats de dépôts portant intérêts aux taux de 2,20% à 7,10% et venant à échéance de mars 2014 à juin 2108	**183 426**	167 218
	316 175	306 316

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fédération et le Centre d'Animation, de Développement et de Recherche en Éducation (CADRE) sont dirigés sous un contrôle commun.

Les opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

La Fédération utilise gracieusement des locaux et certains services administratifs qui sont fournis par « CADRE ».

6. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DU ROULEMENT

	2012	2011
	$	$
Débiteurs	**(1 062)**	(4 367)
Frais payés d'avance	**-**	5 297
Revenus perçus d'avance	**(2 305)**	(3 900)
	(3 367)	(2 970)

7. POLITIQUE DE GESTION DE RISQUES FINANCIERS

La Fédération, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 30 juin 2012.

La Fédération gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

La Fédération est exposée aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence sur les résultats, les activités ou la situation financière.

Juste valeur

Les justes valeurs des débiteurs et des charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Il est impossible de déterminer la juste valeur des avances à recevoir du Centre d'Animation, de Développement et de Recherche en Éducation (CADRE) de 1 604 873$ puisque les conditions d'emprunt ne sont pas définies.

7. POLITIQUE DE GESTION DE RISQUES FINANCIERS *[suite]*

Risque de crédit

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Pour les autres créances, la société évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

8. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de la Fédération est constitué des actifs nets. Les objectifs de la Fédération en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. La Fédération gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DES PROJETS DE LA FEEP AU 30 JUIN 2012

Incluant le coût des services du CADRE

I- FINANCEMENT

	BUDGET 2011-2012	**RÉEL 30 JUIN 2012**	ÉCART
COTISATION DES MEMBRES	1 462 500 $	**1 463 178 $**	678 $
CONTRIBUTION DU SERVICE DES ASSURANCES DU CADRE	306 000 $	**306 000 $**	- $
CONTRIBUTION DU SAFI	85 000 $	**40 000 $**	45 000 $
REVENUS DE PLACEMENT	- $	**18 142 $**	18 142 $
TOTAL DU FINANCEMENT	1 853 500 $	**1 827 320 $**	(26 180) $

II- TOUS LES PROJETS:

	DÉPENSES			REVENUS SPÉCIFIQUES			COÛT NET À FINANCER		
	BUDGET 2011-2012	**RÉEL 30 JUIN 2012**	ÉCART	BUDGET 2011-2012	**RÉEL 30 JUIN 2012**	ÉCART	BUDGET 2011-2012	**RÉEL 30 JUIN 2012**	ÉCART
1. Direction générale	470 200 $	**458 686 $**	11 514 $	81 000 $	**80 400 $**	(600 $)	389 200 $	**378 286 $**	10 914 $
2. Secteur des relations publiques	217 500 $	**234 600 $**	(17 100 $)	0 $	**0 $**	0 $	217 500 $	**234 600 $**	(17 100) $
3. Serv. à l' ens.pré-scolaire et primaire	226 500 $	**212 660 $**	13 840 $	4 500 $	**11 308 $**	6 808 $	222 000 $	**201 352 $**	20 648 $
4. Services en adaptation scolaire	45 800 $	**42 714 $**	3 086 $	500 $	**0 $**	(500 $)	45 300 $	**42 714 $**	2 586 $
5. Services à l'enseignement secondaire	294 500 $	**280 887 $**	13 613 $	19 000 $	**22 502 $**	3 502 $	275 500 $	**258 385 $**	17 115 $
6. Services aux élèves	289 500 $	**286 533 $**	2 967 $	10 000 $	**7 068 $**	(2 932 $)	279 500 $	**279 465 $**	35 $
7. Services éducatifs en concertation	5 000 $	**1 039 $**	3 961 $	5 000 $	**1 039 $**	(3 961 $)	- $	**- $**	- $
8. Serv. à l'administration des écoles	233 700 $	**225 438 $**	8 262 $	15 000 $	**10 614 $**	(4 386 $)	218 700 $	**214 824 $**	3 876 $
9. Services informatisés	142 300 $	**131 796 $**	10 504 $	103 000 $	**126 235 $**	23 235 $	39 300 $	**5 561 $**	33 739 $
10. RÉCIT de l'enseignement privé	419 000 $	**433 793 $**	(14 793 $)	435 000 $	**441 756 $**	6 756 $	(16 000) $	**(7 963) $**	(8 037) $
11. Évaluation de la scolarité	12 500 $	**10 838 $**	1 662 $	18 000 $	**16 050 $**	(1 950 $)	(5 500) $	**(5 212) $**	(288) $
12. Centre de documentation	108 000 $	**106 132 $**	1 868 $	10 000 $	**11 471 $**	1 471 $	98 000 $	**94 661 $**	3 339 $
13. Services de graphisme	136 000 $	**130 490 $**	5 510 $	136 000 $	**126 673 $**	(9 327 $)	- $	**3 817 $**	(3 817) $
TOTAL DES PROJETS	2 600 500 $	**2 555 606 $**	44 894 $	837 000 $	**855 116 $**	18 116 $	1 763 500 $	**1 700 490 $**	63 010 $
14. Activités autofinancées	408 000 $	**732 170 $**	(324 170 $)	320 000 $	**775 496 $**	455 496 $	88 000 $	**(43 326 $)**	131 326 $
15. Prévention des toxicomanies		**302 911 $**			**298 872 $**		- $	**4 039 $**	(4 039) $
GRAND TOTAL	3 008 500 $	**3 590 687 $**	(279 276 $)	1 157 000 $	**1 929 484 $**	473 612 $	1 851 500 $	**1 661 203 $**	190 297 $
SURPLUS AVANT RÉSERVES							2 000 $	**166 117 $**	164 117 $
Moins: Réserves pour Fonds de développement et autre								**122 078 $**	
SURPLUS APRÈS RÉSERVES								**44 039 $**	

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DES PROJETS DE LA FEEP AU 30 JUIN 2012
EXPLICATION DES ÉCARTS
COÛT NET DES PROJETS DE LA FEEP AU 30 JUIN 2012

	COÛT NET À FINANCER			EXPLICATION DES ECARTS	
	BUDGET 2010-2011	**REEL 30 JUIN 2011**	ECART		
1. Direction générale	389 200 $	**378 286 $**	10 914 $	*Dépenses inférieures:*	*Comités et travaux*
2. Secteur des relations publiques	217 500 $	**234 600 $**	(17 100) $	*Dépenses supérieures:*	*Honoraires professionnels*
3. Serv. à l' ens.pré-scolaire et primaire	222 000 $	**201 352 $**	20 648 $	*Dépenses inférieures:*	*Réunions et formations*
4. Services en adaptation scolaire	45 300 $	**42 714 $**	2 586 $	*Dépenses inférieures:*	*Comités et travaux*
5. Services à l'enseignement secondaire	275 500 $	**258 385 $**	17 115 $	*Dépenses inférieures:*	*Assemblées et revenus de formation*
6. Services aux élèves	279 500 $	**279 465 $**	35 $		
7. Services éducatifs en concertation	- $	**- $**	- $		
8. Serv. à l'administration des écoles	218 700 $	**214 824 $**	3 876 $	*Dépenses inférieures:*	*Comités et travaux*
9. Services informatisés	39 300 $	**5 561 $**	33 739 $	*Dépenses inférieures et revenus supérieurs*	
10. RÉCIT de l'enseignement privé	(16 000) $	**(7 963) $**	(8 037) $	*Dépenses supérieures:*	*Déplacements*
11. Évaluation de la scolarité	(5 500) $	**(5 212) $**	(288) $		
12. Centre de documentation	98 000 $	**94 661 $**	3 339 $	*Dépenses inférieures:*	
13. Services de graphisme	- $	**3 817 $**	(3 817) $	*Revenus inférieurs*	
TOTAL DES PROJETS	1 763 500 $	**1 700 490 $**	63 010 $		
14. Activités autofinancées	88 000 $	**(43 326) $**	131 326 $	*Programme de visibilité et annuaire FEEP*	
15. Prévention des toxicomanie	- $	**4 039 $**	(4 039) $	*Revenus inférieurs:*	*Baisse du volume d'activité*
GRAND TOTAL	1 763 500 $	**1 661 203 $**	190 297 $		
TOTAL DU FINANCEMENT	1 853 500 $	**1 827 320 $**	(26 180) $		
SURPLUS	2 000 $	**166 117 $**	164 117 $		
Moins: Réserves					
Réserve pour Fonds de développement		**96 078 $**			
Réserve pour Développement informatique		**26 000 $**			
SURPLUS après réserves		**44 039 $**			

FEEP

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

AU 30 JUIN 2012

ÉTATS DES RÉSULTATS

REVENUS	**2012**	2011
	$	$
Cotisation des membres	**1 472 453**	1 332 943
Tournoi de golf	**36 340**	38 034
Revenus de placement	**9 859**	27 708
	1 518 652	1 398 685

ÉTATS DES RÉSULTATS

DÉPENSES	**2012**	2011
	$	$
Contrat de service – CADRE	**1 463 178**	1 329 032
Tournoi de golf	**37 489**	36 265
Plan de communication	-	39 508
Honoraires	**5 293**	4 992
Mauvaises créances	**9 275**	6 138
	1 515 235	1 415 935
Excédent (insuffisance) R/D	**3 417**	(17 250)

BILAN

ACTIF	**2012**	2011
	$	$
Encaisse	**14 631**	20 198
Débiteurs	**18 348**	17 286
Placements	**316 175**	306 316
Avance à recevoir – CADRE	**1 604 873**	1 609 115
Frais payés d'avance	**200**	200
	1 954 227	1 953 115

BILAN

PASSIF	**2012**	2011
	$	$
Charges à payer	**3 750**	3 750
Revenus perçus d'avance	**11 240**	13 545
	14 990	17 295

BILAN

	2012 $	2011 $
ACTIF NET		
Réservé – Communication	**15 838**	15 838
Réservé – Tournoi de golf	**19 423**	20 572
Non réservé	**1 903 976**	1 899 410
Total	**1 939 237**	1 935 820
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1 954 227**	1 974 265

RÉSULTATS DES SERVICES DE LA FEEP

AU 30 JUIN 2012

EXPLICATION DES ÉCARTS

	BUDGET	RÉEL	ÉCARTS
	$	$	$
Direction générale	389 200	**378 286**	**10 914**
Communication et R.P.	217 500	**234 600**	**(17 100)**
Enseignement	526 800	**494 488**	**32 312**
Services aux élèves	279 500	**279 465**	**35**
Administration des écoles	218 700	**214 824**	**3 876**
Services informatisés	39 300	**5 561**	**33 739**
Autres	92 500	**93 266**	**(766)**
	1 763 500	**1 700 490**	**63 010**
Services à la carte	88 000	**(39 287)**	**127 287**

SOMMAIRE DES ÉCARTS

	BUDGET	RÉEL	ÉCARTS
	$	$	$
Coût net total	1 851 500	**1 661 203**	**190 297**
Financement	1 853 500	**1 827 320**	**26 180**
Excédent av. réserves	2 000	**166 117**	**164 117**
Moins: Réserves		**122 078**	
Excédent après réserves		**44 039**	

EXPLICATION DE LA VARIATION DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE

Éléments extraordinaires ou services à la carte	$	
Surplus du Fonds de développement	96 000	
Autres revenus à la carte	57 000	
Contribution du SAFI	(45 000)	
Revenus de placement	18 000	126 000
Éléments reliés aux opérations		
Comités et travaux	20 000	
Autres frais d'opération	20 000	40 000
Total des principaux écarts		166 000

SOLDE DES FONDS RÉSERVÉS

AU 30 JUIN 2012

SOLDE DES FONDS

FONDS	**2012**	2011
	$	$
FEEP fonds général	**316 175**	306 316
CADRE fonds général	**491 025**	477 428
Primes de longs services	**229 422**	219 821
Assurances de dommages	**803 431**	559 888
Assurances de personnes	**3 341 769**	3 236 803
Démutualisation	**177 659**	271 389
	5 359 481	5 071 645

SOLDE DES FONDS

Mouvements

	Dépôts $	Retraits $
Dommages	**218 588**	
Démutualisation		**100 000**
Rendement (3,3%)	**169 248**	

MERCI!

PROJET DE RÉSOLUTIONS

États financiers vérifiés 2011-2012 et choix des vérificateurs pour 2012-2013

Il est proposé par _____, appuyé par _____

_____, que les états financiers vérifiés 2011-2012 soient ratifiés par l'assemblée générale tels que présentés à la section 6 du dossier de travail (ou avec telle/s modification/s).

Il est proposé par _____, appuyé par _____

_____, que les vérificateurs des états financiers pour l'année 2012-2013 soient la firme Poupart, Bédard, Lussier CA inc.

DOSSIERS GOUVERNEMENTAUX ET COMMUNICATIONS

- PLAN DE PRÉVENTION CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION
- DOSSIER DU RADON
- STATISTIQUES CONCERNANT LA PUBLICITÉ
- PROJET DE LOI 21

Fédération des établissements d'enseignement privés

Savoir réussir

C onscient

O rganisé

N oble

T ransparent

R éuni

E ngagé

R esponsable

Assemblée générale

Novembre 2012

Me Sonia Daoust, mba, crha

Coordonnatrice à l'administration des écoles

PROJET DE LOI 56

Une question de vocabulaire. . .

Un projet de loi porte un numéro et ce numéro est appelé à être réutilisé. . . Ainsi, même la loi 101 n'existe pas. . .

En 2010

> *Projet de loi n° 101 : Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres lois instituant des régimes de retraite du secteur public.*

En 2002

> *Projet de loi n° 101 : Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les résidences pour personnes âgées.*

Ne faites donc pas l'erreur de parler de la loi 56. De fait, il s'agit du projet de loi 56 qui a pour objectif de modifier **La loi sur l'enseignement privé** et la **Loi sur l'instruction publique.**

Comme les nouveaux articles sont maintenant intégrés à la loi c'est à celle-ci que nous ferons référence.

LE GUIDE

Le guide est constitué de six chapitres qui représentent autant de devoirs prévus par la loi.

Les obligations des établissements sont de :

Désigner une personne coordonnatrice du plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence, de créer un comité de travail et d'identifier un membre de la direction chargé de la communication aux parents.

Analyser la situation de l'établissement au regard des actes d'intimidation et de violence.

Rédiger et adopter un plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence.

Rédiger un guide explicatif pour les parents sur le plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence.

Rédiger et établir des règles de conduite et de sécurité.

Conclure des ententes avec les services de police et le réseau de la santé.

LA DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE COORDONNATRICE, LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL ET L'IDENTIFICATION D'UN MEMBRE DE LA DIRECTION CHARGÉ DE LA COMMUNICATION AUX PARENTS

VOS OBLIGATIONS

Faire participer les membres du personnel à la rédaction du plan, des règles et des mesures.

Former votre personnel quant à ce qu'est l'intimidation et la violence et les mesures qui sont prises au sein de votre établissement.

Nommer un coordonnateur ou une coordonnatrice et une équipe de travail dont l'objectif est de prévenir la violence et l'intimidation.

Nommer un membre du personnel de direction qui sera spécifiquement responsable de la communication avec les parents.

Faire un rapport annuel de la situation qui prévaut au sein de votre établissement.

LA DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE COORDONNATRICE, LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL ET L'IDENTIFICATION D'UN MEMBRE DE LA DIRECTION CHARGÉ DE LA COMMUNICATION AUX PARENTS

SUGGESTIONS

Nous vous suggérons de choisir le coordonnateur ou la coordonnatrice parmi les membres de votre personnel de direction afin de faciliter le travail. Cette personne aura alors les principales responsabilités suivantes :

- Constituer un comité de travail consultatif quant au bilan de la situation, la rédaction d'un plan de prévention, l'établissement de règles de conduite et de sécurité, l'évaluation des besoins de formation et la mise sur pied d'activités à l'initiative des élèves.

- Communiquer avec les parents lors d'intervention.

- Tenir un registre des plaintes et des interventions.

L’ANALYSE DE LA SITUATION DE L’ÉTABLISSEMENT AU REGARD DES ACTES D’INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

VOS OBLIGATIONS

Votre plan doit inclure une analyse de votre situation actuelle.

Ce plan, incluant l’analyse et les mesures, doit être adopté au plus tard le **31 décembre 2012.**

Selon nos informations, c’est le seul document qui pourrait faire l’objet d’une communication au MELS.

SUGGESTIONS

Nous vous suggérons de dresser un premier bilan qui fera état de ce qui a été fait, des problématiques particulières de votre établissement et surtout des mesures qui seront prises à compter de janvier 2013 afin de mieux cerner les problématiques de violence et d’intimidation. Les données que vous recueillerez par l’application de votre plan vous permettront d’être plus spécifique dans votre analyse au cours des prochaines années.

LA RÉDACTION ET L'ADOPTION D'UN PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

63.1. L'établissement (…) doit offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. À cette fin, ***l'établissement doit adopter un plan*** *de lutte contre l'intimidation et la violence.*

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'établissement.

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :

1° une ***analyse de la situation*** *(…);*

2° les ***mesures de prévention*** *(…);*

LA RÉDACTION ET L'ADOPTION D'UN PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

*3° les mesures visant à **favoriser la collaboration des parents (…)**;*

*4° les **modalités applicables pour effectuer un signalement** (…) et, de façon plus particulière, **celles applicables pour dénoncer** (…) la **cyberintimidation**;*

*5° les **actions qui doivent être prises** lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté (…);*

*6° les **mesures visant à assurer la confidentialité** (…);*

*7° les **mesures de soutien ou d'encadrement** offerts à un élève victime (…) ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;*

*8° les **sanctions disciplinaires applicables spécifiquement** au regard des actes d'intimidation (…);*

*9° le **suivi qui doit être donné** à tout signalement (…).*

LA RÉDACTION ET L'ADOPTION D'UN PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

VOS OBLIGATIONS

Rédiger et mettre en application un plan complet de prévention et d'intervention contre la violence et l'intimidation dans votre établissement.

SUGGESTIONS

Adapter le **Plan pour prévenir et contrer la violence dans votre milieu** proposé par la Fédération.

LA RÉDACTION D'UN GUIDE EXPLICATIF POUR LES PARENTS

63.1. L'établissement (…) doit offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. À cette fin, l'établissement doit adopter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

(…)

***Un document** expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence **est distribué aux parents**. L'établissement veille à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible. Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est **révisé annuellement** et, le cas échéant, il est actualisé.*

63.4. Le plan, les règles et les mesures prévus aux articles 63.1 et 63.3 sont élaborés avec la participation des membres du personne de l'établissement.

LA RÉDACTION D'UN GUIDE EXPLICATIF POUR LES PARENTS

VOS OBLIGATIONS

Rédiger et présenter aux parents un document expliquant votre plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence.

SUGGESTIONS

Adapter le **Guide explicatif à l'usage des parents** proposé par la Fédération.

LA RÉDACTION ET L'ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ

63.3. Le plan de lutte (…) ***doit être accompagné d'un document qui fait état des règles de conduite et des mesures de sécurité applicables dans l'établissement dont l'obligation, pour l'élève, d'adopter un comportement empreint de civisme et de respect*** *envers le personnel de l'établissement ainsi qu'envers ses pairs,* ***de contribuer*** *à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire et* ***de participer*** *aux activités de l'établissement concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence..*

Les règles de conduite doivent notamment prévoir (…) :

1° les ***attitudes et le comportement devant être adoptés*** *en toute circonstance par l'élève;*

2° les ***gestes et les échanges proscrits*** *en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (…) et lors de l'utilisation du transport scolaire;*

LA RÉDACTION ET L'ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ

*3° les **sanctions disciplinaires** applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.*

*Les règles de conduite (…) sont présentées aux élèves **lors d'une activité de formation sur le civisme que l'établissement doit organiser annuellement** en collaboration avec le personnel de l'établissement. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.*

*63.6. L'établissement **peut suspendre** un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise (…).*

*La durée de la suspension est fixée (…) en prenant en compte **l'intérêt de l'élève, la gravité des évènements ainsi que toute mesure prise antérieurement,** le cas échéant.*

*L'établissement **informe les parents** (…) des motifs justifiant la suspension ainsi que des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion qu'il impose à l'élève.*

LA RÉDACTION ET L'ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ

VOS OBLIGATIONS

Revoir les règles de conduite déjà présentes au sein de votre établissement et en faire une mise à jour.

SUGGESTIONS

Réviser votre Code de conduite/Code de vie en fonction des nouvelles exigences de la loi.

LA CONCLUSION D'ENTENTES AVEC LES SERVICES DE POLICE ET LE RÉSEAU DE LA SANTÉ

VOS OBLIGATIONS

Prendre entente avec un corps de police afin d'établir un protocole de collaboration.

Prendre entente avec un établissement du réseau de la santé en vue de convenir de services à être offerts.

SUGGESTIONS

Négocier des ententes avec les services de police et identifier les ententes et interventions possibles avec les services sociaux. Vous pouvez également bénéficier des programmes de prévention et d'intervention offerts aux milieux scolaires par les corps policiers. Vous retrouverez plusieurs suggestions de la Fédération dans le guide.

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

Ces outils sont disponibles en vous connectant sous la section Service aux membres de la FEEP **vous devez sélectionner les onglets «**Service aux élèves**» et «** Gestion des services aux élèves**» ensuite** Plan d'action sur la violence à l'école

- Guide de référence pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence à l'école;
- Plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence;
- Mesures de prévention, pistes d'action, outils et ressources;
- Aide-mémoire en cas d'intervention;
- Guide pour les parents;
- Faire valoir ses droits, ce n'est pas « stooler »;
- Collaboration avec les services de police et le réseau de la santé.

INFORMATION

- COLLOQUE DE LA VIE SCOLAIRE
- ADIGESEP
- ARREP
- PLACE AUX RÉGIONS

Dates à retenir…

en 2013

18-19	AVRIL	Assemblée des directions d'études – Manoir des Sables, Orford
25-26	AVRIL	Assemblée des directions d'élèves – Manoir des Sables, Orford
2-3	**MAI**	**Assemblée générale –** Hôtel Omni, Montréal
14	AOÛT	Accueil des nouveaux gestionnaires
15	AOÛT	Tournoi de golf - Acton Vale

Effectif scolaire du PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE au fil des ans

ESTRIE	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
École Plein Soleil	161	162	189	186	188	189	187	191	192	197	194	196	199	204
École primaire des Arbrisseaux	197	175	171	168	181	177	188	195	200	177	163	136	133	
École primaire Montessori de Magog										15	41	42	48	68
École Vision Sherbrooke								138	177	212	245	281	300	305
Sous-total	*358*	*337*	*360*	*354*	*369*	*366*	*375*	*524*	*569*	*601*	*643*	*655*	*680*	*577*

ÎLE DE MONTRÉAL														
Académie Louis-Pasteur	179	197	205	201	201	196	217	294	314	369	394	417	432	431
Académie Maria-Montessori de Montréal							27	27	40	25	33	26	37	39
Académie Marie-Claire								253	274	254	267	0	0	313
Académie Michèle-Provost inc.	511	511	534	555	521	526	515	533	520	485	442	418	499	528
Académie Montessori La Rivière								39	92	107	103	78	18	30
Centre académique Fournier	159	168	169	155	135	141	160	164	168	178	174	178	178	180
Centre de développement Yaldei Shashuim													3	2
Centre d'intégration scolaire	108	108	108	108	97	84	84	60	60	60	60	47	48	48
Centre François-Michelle	139	134	140	139	140	139	140	140	140	140	140	142	144	145
Centre pédagogique Lucien-Guilbault	105	130	130	129	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135
Collège Beaubois	416	404	420	416	416	416	416	416	460	460	460	460	460	594
Collège Charlemagne							962	901	885	851	840	819	847	848
Collège international Marie de France				729	726	741	768	772	764	779	770	782	786	784
Collège Jacques-Prévert		343	357	363	346	355	370	373	360	392	376	361	366	360
Collège Sainte-Marcelline	484	483	506	501	499	503	506	503	508	506	504	503	505	506
Collège Stanislas (Outremont)			884	874	890	927	886	1 105	949	946	955	1 111	1 134	1 123
École À Pas de Géant/Giant Steps				54	62	61	52	48	47	46	47	44	42	40
École Alex Manoogian													193	203
École Al-Houda													106	113
École Au Jardin Bleu					166	163	165	174	181	186	178	181	184	180
École Augustin Roscelli inc.	406	406	480	467	466	416	426	420	418	386	389	416	417	427
École bilingue Notre-Dame de Sion	187	186	186	187	188	239	271	292	304	305	321	328	324	328
École Buissonnière		149	226	258	256	294	216	295	317	301	329	358	385	395
École Charles-Perrault (Pierrefonds)			214	236	229	222	222	224	252	283	307	323	337	341
École Dar Al-Iman				159	195	187	189	179	172	171	197	238	256	278
École JMC									262	238	286	311	328	304
École Le Sommet - Summit School	203	209	217	192	201	207	151	193	184	190	161	150	159	171
École Marie-Clarac	785	877	935	957	937	943	969	966	945	931	914	923	925	926
École Montessori de Montréal												122	137	213
École orale de Montréal pour les sourds	49	34	38	39	43	38	33	41	38	36	44	36	35	31

ÎLE DE MONTRÉAL - SUITE	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
École Pasteur		403	448	469	470	477	481	503	507	477	477	477	503	507
École Peter Hall	231	227	255	271	288	270	261	205	197	190	186	189	164	175
École Saint-Joseph (1985) inc.	328	357	367	372	380	400	402	414	419	419	429	441	431	434
École Sainte-Anne	214	218	215	216	212	218	220	220	219	216	218	213	213	216
École Vanguard Québec Ltée	166	168	168	168	168	168	168	168	168	180	192	192	204	216
Externat Mont-Jésus-Marie	413	415	418	404	414	414	417	415	419	419	417	419	415	416
L'École arménienne Sourp Hagop													447	438
L'École des Premières Lettres			320	318	260	202	186	194	175	163	199	191	196	190
L'École Selwyn House													256	230
Les Écoles musulmanes de Montréal									132	123	125	114	122	133
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	562	598	647	632	622	571	602	600	606	601	604	610	608	601
The Study													189	192
Villa Sainte-Marcelline	241	235	229	205	204	209	208	209	203	200	206	207	202	204
Sous-total	*5 886*	*6 960*	*8 816*	*9 774*	*9 867*	*9 862*	*10 825*	*11 475*	*11 834*	*11 748*	*11 879*	*11 960*	*13 370*	*13 968*

LAVAL/LAURENTIDES/LANAUDIÈRE/OUTAOUAIS														
Académie chrétienne Rive Nord		36	34	45	23	19	44	48	77	88	70	78	77	57
Académie Culturelle de Laval										176	170	145	151	171
Académie François-Labelle	283	311	353	383	434	457	488	507	521	502	518	509	506	504
Académie Lafontaine	573	581	625	658	681	673	682	683	692	691	691	721	742	766
Académie Laurentienne		39	57	76	59	95	88	81	85	105	81	73	67	64
Académie Lavalloise												271	269	254
Académie Sainte-Thérèse	808	858	936	931	894	902	915	913	941	944	941	941	944	963
Académie Trivium								58	54	66	84	103	134	124
Centre académique de Lanaudière	195	210	251	268	262	288	315	310	331	327	342	328	324	339
École Charles-Perrault (Laval)				373	371	373	356	355	362	359	356	359	361	358
École Démosthène		249	259	209	214	219	218	201	187	174	195	226	251	259
École Les Mélèzes	364	427	516	568	575	575	614	630	648	664	678	652	648	629
École Marie-Anne				188	192	191	192	203	203	201	197	190	171	155
École Montessori de Laval													6	8
École Montessori de l'Outaouais					144	146	145	149	136	151	163	168	179	210
École Montessori des 4 Vallées								33	29	49	73	81	83	94
École Vision Terrebonne								85	109	109	135	150	187	186
Sous-total	*2223*	*2711*	*3031*	*3699*	*3849*	*3938*	*4057*	*4256*	*4375*	*4606*	*4694*	*4995*	*5100*	*5 141*

MAURICIE														
Collège Marie-de-l'Incarnation	496	505	506	498	450	421	407	416	395	360	327	406	432	452
École Vision Trois-Rivières								128	145	163	185	190	189	192
Séminaire Sainte-Marie											0	35	0	
Val Marie	425	465	488	524	557	602	647	663	662	644	611	568	565	523
Sous-total	*921*	*970*	*994*	*1022*	*1007*	*1023*	*1054*	*1207*	*1202*	*1882*	*1123*	*1199*	*1186*	*1 167*

MONTÉRÉGIE	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Académie Marie-Laurier						399	411	377	426	457	466	521	527	550
Centre éducatif Chante Plume								179	174	189	182	172	181	175
Collège Bourget	124	156	165	194	198	194	194	200	198	220	217	220	272	272
Collège Français, annexe prim. Longueuil		751	810	765	754	762	800	804	829	854	883	872	856	872
Collège Héritage de Châteauguay		51	74	80	85	82	86	87	87	85	91	79	89	84
Collège Jean de la Mennais	54	98	112	112	112	112	112	111	112	112	112	112	112	168
École Les Jeunes Explorateurs										39	67	82	95	120
École Les Trois Saisons	82	105	202	227	238	264	307	335	379	368	365	353	332	321
École Marie Gibeau												112	82	88
École privée Kinderville				203	298	272	245	250	226	88	185	143	106	79
Écolita Trilingue inc.								89	74	89	79	75	71	58
La Petite Académie du Boisé	166	172	182	181	184	185	181	174	185	188	198	190	196	194
Pensionnat des Sacrés-Cœurs	681	729	798	803	800	796	790	796	805	795	789	800	793	798
Sous-total	*1107*	*2062*	*2343*	*2565*	*2669*	*3066*	*3126*	*3402*	*3495*	*3528*	*3634*	*3731*	*3712*	*3 779*

QUÉBEC/BAS-ST-LAURENT/CHAUDIÈRE-APPALACHES/CÔTE-NORD/SAGUENAY/LAC-ST-JEAN														
Académie internationale Zig Zag						115	136		139	146	173	158	176	188
Académie Saint-Louis												657	739	759
Centre Psycho-Pédagogique de Québec	73	70	74	73	60	55	53	46	57	57	49	35	35	38
Collège Jésus-Marie de Sillery	471	477	506	509	515	528	512	518	485	492	481	459	439	460
Collège Saint-Bernard			149	216	255	279	310	450	438	452	527	529	511	504
Collège Stanislas (Québec)			171	168	180	170	175	196	180	168	207	236	236	289
École Apostolique de Chicoutimi	181	178	169	169	164	168	175	187	190	202	204	205	211	212
École de l'Excellence										29	38	35	55	56
École Montessori de Québec	132	150	132	133	149	131	139	164	129	128	122	128	125	126
École oraliste de Québec pour enfants sourds				17	17	24	25	28	25	17	25	20	21	22
École primaire Montessori de St-Nicolas								31	36	40	47	44	58	53
École Vision Beauce												36	62	81
École Vision Rive-Sud								170	194	201	230	223	262	282
École Vision Saint-Augustin								107	135	140	147	160	160	166
École Vision Sillery								159	166	187	193	202	202	201
École Vision Victoriaville								110	108	117	133	144	145	154
Externat Saint-Coeur de Marie	411	409	402	408	411	407	408	411	410	396	428	446	435	459
Externat St-Jean-Berchmans	336	336	332	328	404	413	416	413	415	411	423	455	530	548
Institut Saint-Joseph	370	385	391	391	415	441	415	433	435	418	438	427	405	404
L'École des Ursulines de Loretteville	84	84	84	82	76	75	78	80	79	83	93	65	79	86
L'École des Ursulines de Québec	392	406	464	485	499	513	491	482	495	501	481	552	554	539
L'École L'Eau-Vive			51	70	107	110	127	144	137	130	143	143	138	158
Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague	289	308	330	346	343	310	311	309	336	353	339			
Sous-total	*2450*	*2495*	*2874*	*2979*	*3145*	*3204*	*3197*	*3985*	*3977*	*3953*	*4 748*	*4544*	*4663*	*5785*

TOTAL	12 945	15 535	18 418	20 393	20 906	21 459	22 634	24 849	25 452	26 318	26 721	27 084	28 711	30 417
Nombre d'établissements	43	51	56	63	65	66	68	82	89	92	89	93	103	101

ÎLE DE MONTRÉAL - SUITE	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
École Pasteur		403	448	469	470	477	481	503	507	477	477	477	503	507
École Peter Hall	231	227	255	271	288	270	261	205	197	190	186	189	164	175
École Saint-Joseph (1985) inc.	328	357	367	372	380	400	402	414	419	419	429	441	431	434
École Sainte-Anne	214	218	215	216	212	218	220	220	219	216	218	213	213	216
École Vanguard Québec Ltée	166	168	168	168	168	168	168	168	168	180	192	192	204	216
Externat Mont-Jésus-Marie	413	415	418	404	414	414	417	415	419	419	417	419	415	416
L'École arménienne Sourp Hagop													447	438
L'École des Premières Lettres			320	318	260	202	186	194	175	163	199	191	196	190
L'École Selwyn House													256	230
Les Écoles musulmanes de Montréal									132	123	125	114	122	133
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	562	598	647	632	622	571	602	600	606	601	604	610	608	601
The Study													189	192
Villa Sainte-Marcelline	241	235	229	205	204	209	208	209	203	200	206	207	202	204
Sous-total	*5 886*	*6 960*	*8 816*	*9 774*	*9 867*	*9 862*	*10 825*	*11 475*	*11 834*	*11 748*	*11 879*	*11 960*	*13 370*	*13 968*

LAVAL/LAURENTIDES/LANAUDIÈRE/OUTAOUAIS														
Académie chrétienne Rive Nord		36	34	45	23	19	44	48	77	88	70	78	77	57
Académie Culturelle de Laval										176	170	145	151	171
Académie François-Labelle	283	311	353	383	434	457	488	507	521	502	518	509	506	504
Académie Lafontaine	573	581	625	658	681	673	682	683	692	691	691	721	742	766
Académie Laurentienne		39	57	76	59	95	88	81	85	105	81	73	67	64
Académie Lavalloise												271	269	254
Académie Sainte-Thérèse	808	858	936	931	894	902	915	913	941	944	941	941	944	963
Académie Trivium								58	54	66	84	103	134	124
Centre académique de Lanaudière	195	210	251	268	262	288	315	310	331	327	342	328	324	339
École Charles-Perrault (Laval)				373	371	373	356	355	362	359	356	359	361	358
École Démosthène		249	259	209	214	219	218	201	187	174	195	226	251	259
École Les Mélèzes	364	427	516	568	575	575	614	630	648	664	678	652	648	629
École Marie-Anne				188	192	191	192	203	203	201	197	190	171	155
École Montessori de Laval													6	8
École Montessori de l'Outaouais					144	146	145	149	136	151	163	168	179	210
École Montessori des 4 Vallées								33	29	49	73	81	83	94
École Vision Terrebonne								85	109	109	135	150	187	186
Sous-total	*2223*	*2711*	*3031*	*3699*	*3849*	*3938*	*4057*	*4256*	*4375*	*4606*	*4694*	*4995*	*5100*	*5 141*

MAURICIE														
Collège Marie-de-l'Incarnation	496	505	506	498	450	421	407	416	395	360	327	406	432	452
École Vision Trois-Rivières								128	145	163	185	190	189	192
Séminaire Sainte-Marie											0	35	0	
Val Marie	425	465	488	524	557	602	647	663	662	644	611	568	565	523
Sous-total	*921*	*970*	*994*	*1022*	*1007*	*1023*	*1054*	*1207*	*1202*	*1882*	*1123*	*1199*	*1186*	*1 167*

MONTÉRÉGIE	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Académie Marie-Laurier						399	411	377	426	457	466	521	527	550
Centre éducatif Chante Plume								179	174	189	182	172	181	175
Collège Bourget	124	156	165	194	198	194	194	200	198	220	217	220	272	272
Collège Français, annexe prim. Longueuil		751	810	765	754	762	800	804	829	854	883	872	856	872
Collège Héritage de Châteauguay		51	74	80	85	82	86	87	87	85	91	79	89	84
Collège Jean de la Mennais	54	98	112	112	112	112	112	111	112	112	112	112	112	168
École Les Jeunes Explorateurs										39	67	82	95	120
École Les Trois Saisons	82	105	202	227	238	264	307	335	379	368	365	353	332	321
École Marie Gibeau												112	82	88
École privée Kinderville				203	298	272	245	250	226	88	185	143	106	79
Écolita Trilingue inc.								89	74	89	79	75	71	58
La Petite Académie du Boisé	166	172	182	181	184	185	181	174	185	188	198	190	196	194
Pensionnat des Sacrés-Cœurs	681	729	798	803	800	796	790	796	805	795	789	800	793	798
Sous-total	*1107*	*2062*	*2343*	*2565*	*2669*	*3066*	*3126*	*3402*	*3495*	*3528*	*3634*	*3731*	*3712*	*3 779*

QUÉBEC/BAS-ST-LAURENT/CHAUDIÈRE-APPALACHES/CÔTE-NORD/SAGUENAY/LAC-ST-JEAN														
Académie internationale Zig Zag						115	136		139	146	173	158	176	188
Académie Saint-Louis												657	739	759
Centre Psycho-Pédagogique de Québec	73	70	74	73	60	55	53	46	57	57	49	35	35	38
Collège Jésus-Marie de Sillery	471	477	506	509	515	528	512	518	485	492	481	459	439	460
Collège Saint-Bernard			149	216	255	279	310	450	438	452	527	529	511	504
Collège Stanislas (Québec)			171	168	180	170	175	196	180	168	207	236	236	289
École Apostolique de Chicoutimi	181	178	169	169	164	168	175	187	190	202	204	205	211	212
École de l'Excellence										29	38	35	55	56
École Montessori de Québec	132	150	132	133	149	131	139	164	129	128	122	128	125	126
École oraliste de Québec pour enfants sourds				17	17	24	25	28	25	17	25	20	21	22
École primaire Montessori de St-Nicolas								31	36	40	47	44	58	53
École Vision Beauce												36	62	81
École Vision Rive-Sud								170	194	201	230	223	262	282
École Vision Saint-Augustin								107	135	140	147	160	160	166
École Vision Sillery								159	166	187	193	202	202	201
École Vision Victoriaville								110	108	117	133	144	145	154
Externat Saint-Coeur de Marie	411	409	402	408	411	407	408	411	410	396	428	446	435	459
Externat St-Jean-Berchmans	336	336	332	328	404	413	416	413	415	411	423	455	530	548
Institut Saint-Joseph	370	385	391	391	415	441	415	433	435	418	438	427	405	404
L'École des Ursulines de Loretteville	84	84	84	82	76	75	78	80	79	83	93	65	79	86
L'École des Ursulines de Québec	392	406	464	485	499	513	491	482	495	501	481	552	554	539
L'École L'Eau-Vive			51	70	107	110	127	144	137	130	143	143	138	158
Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague	289	308	330	346	343	310	311	309	336	353	339			
Sous-total	*2450*	*2495*	*2874*	*2979*	*3145*	*3204*	*3197*	*3985*	*3977*	*3953*	*4 748*	*4544*	*4663*	*5785*

TOTAL	12 945	15 535	18 418	20 393	20 906	21 459	22 634	24 849	25 452	26 318	26 721	27 084	28 711	30 417
Nombre d'établissements	43	51	56	63	65	66	68	82	89	92	89	93	103	101

Effectif scolaire du SECONDAIRE au fil des ans

BAS-ST-LAURENT/CÔTE-N./SAG./LAC-ST-JEAN	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	491	533	552	565	587	632	586	630	636	615	576	561	456	394
Collège Notre-Dame Rivière-du-Loup	409	441	460	478	493	494	491	479	476	477	438	434	437	447
École secondaire Jean-Paul II				166	197	234	261	254	253	243	243	225	208	200
Institut d'enseignement de Sept-Îles	182	192	176	174	190	151	171	201	222	227	217	218	236	223
Juvénat Saint-Jean	177	180	185	192	161	193	163	148	152	158	152	124	120	113
Séminaire de Chicoutimi	1032	1035	1046	1099	1158	1183	1219	1113	1060	973	860	763	698	618
Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	383	379	417	450	455	463	486	495	498	491	477	466	444	428
Sous-total	*2674*	*2760*	*2836*	*3124*	*3241*	*3350*	*3377*	*3320*	*3297*	*3184*	*2 963*	*2 791*	*2 599*	*2 423*

ESTRIE														
Bishop's College School									246	200	189	191	167	174
Collège coopératif l'Horizon				143	132	124	127	123	106	119	101	86	80	68
Collège de comptabilité et de secrétariat - Sherbrooke	55	68	81	103	111	65	113	94	105	84	103	75	83	118
Collège du Mont-Sainte-Anne	294	293	276	315	332	347	356	350	374	357	335	311	280	279
Collège du Sacré-Coeur de Sherbrooke	459	441	451	478	484	495	495	502	501	486	477	479	455	482
Collège François-Delaplace	194	189	191	206	222	212	206	202	195	199	188	185	164	185
Collège Mont Notre-Dame de Sherbrooke	513	489	504	539	572	610	608	610	604	591	530	502	500	487
Collège Rivier	169	186	188	180	178	201	207	204	240	253	222	193	170	155
Collège Servite	182	209	214	208	229	271	302	312	345	365	332	317	307	246
École secondaire de Bromptonville	368	339	323	333	342	376	424	451	458	465	365	485	475	478
Séminaire de Sherbrooke	724	805	872	919	982	1024	992	1049	1041	1018	1009	991	963	915
Séminaire Salésien	677	670	644	662	686	706	697	726	705	685	692	689	716	719
Sous-total	*3635*	*3689*	*3744*	*4086*	*4270*	*4431*	*4527*	*4623*	*4 920*	*4 822*	*4 543*	*4 504*	*4 360*	*4 306*

ÎLE DE MONTRÉAL														
Académie Michèle-Provost inc.	325	310	301	301	280	285	283	280	267	309	285	270	285	277
Centre académique Fournier	70	74	70	63	81	74	76	75	75	75	75	75	75	75
Centre d'intégration scolaire	110	120	120	120	116	144	144	168	168	168	168	184	180	168
Centre François-Michelle	99	106	116	122	130	135	136	144	154	157	173	191	207	220
Centre pédagogique Lucien-Guilbault											16	32	47	63
Collège Beaubois	700	695	701	700	699	698	700	700	697	700	688	685	689	690
Collège Charlemagne							594	579	577	561	578	579	600	620
Collège d'Anjou	266	266	272	299	301	340	362	417	480	526	529	533	528	552
Collège de l'Ouest de l'Île	333	358	362	415	428	445	453	451	446	429	419	393	383	383
Collège de Montréal	605	685	759	866	950	990	1050	1084	1101	1110	1090	1162	1187	1214
Collège Français, annexe sec. Montréal		787	780	847	875	898	898	940	943	938	977	940	920	820
Collège international Marie de France				762	791	794	826	842	823	810	777	787	776	808
Collège Jean-de-Brébeuf	769	748	766	796	780	802	772	774	752	734	720	762	756	784
Collège Jean-Eudes	1460	1459	1456	1451	1467	1495	1521	1524	1621	1662	1698	1695	1687	1685
Collège Jeanne-Normandin	334	332	327	328	337	335	333	331	333	341	329	300	286	287
Collège Laurier	244	241	228	258	264	300	300	278	264	243	233	223	172	137
Collège Mont-Royal	436	432	428	436	468	474	506	524	530	534	530	529	513	503
Collège Mont-Saint-Louis	1154	1077	1168	1225	1277	1244	1330	1380	1412	1421	1448	1421	1401	1386
Collège Notre-Dame	1214	1288	1399	1498	1599	1628	1634	1647	1615	1634	1666	1626	1620	1692

ÎLE DE MONTRÉAL - SUITE	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Collège Regina Assumpta	1843	1898	1983	1946	1953	2035	2098	2149	2206	2218	2212	2224	2217	2209
Collège Reine-Marie	327	339	376	416	456	461	494	503	507	523	510	492	460	480
Collège Saint-Jean-Vianney	1023	1058	1106	1135	1191	1225	1257	1278	1251	1244	1234	1202	1184	1182
Collège Sainte-Anne de Lachine	1137	1158	1140	1176	1251	1342	1437	1538	1577	1660	1763	1828	1867	1891
Collège Sainte-Marcelline	505	494	477	461	495	495	498	490	465	453	456	482	492	485
Collège Stanislas (Outremont)	953	950	922	876	895	920	902	1049	941	938	931	984	1023	1040
Collège supérieur de Montréal (CSM)		475	433	204	390	430	420	271	242	262	231	263	261	270
Collège Ville-Marie	488	483	470	478	518	539	559	538	493	469	469	441	437	409
École À Pas de Géant/Giant Steps				8	6	8	16	17	15	16	24	27	27	24
École Alex Manoogian													22	38
École Al-Houda													21	18
École JMC									117	122	123	125	115	123
École Le Savoir												93	88	91
École Le Sommet - Summit School	165	169	170	187	192	198	270	236	255	281	306	322	329	334
École Marie-Clarac	259	298	298	332	370	404	427	441	423	438	440	432	436	428
École nationale de cirque			10	9	10	10	16	18	24	24	25	23	27	30
École Pasteur	196	195	244	241	255	284	311	299	294	290	303	300	305	304
École Peter Hall	203	198	187	179	182	198	217	274	270	269	285	311	326	318
École Vanguard Québec Ltée	450	442	474	484	501	504	515	521	531	550	543	569	570	583
L'École arménienne Sourp Hagop													218	224
L'École Selwyn House													309	312
Les Écoles musulmanes de Montréal									99	102	101	89	91	85
Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie	632	738	762	820	872	912	950	1021	1031	1046	1039	1064	1029	1034
The Study													111	121
Villa Maria	902	933	981	1064	1099	1114	1147	1163	1138	1145	1132	1221	1284	1307
Villa Sainte-Marcelline	260	260	277	286	286	283	301	323	321	333	329	320	321	295
Sous-total	*17462*	*19066*	*19563*	*20789*	*21765*	*22443*	*23753*	*24267*	*24458*	*24735*	*24 855*	*25 199*	*25 882*	*25 999*

LAVAL/LAURENT./LANAUD./OUTAOUAIS														
Académie Antoine-Manseau	620	608	612	634	674	744	786	818	814	796	815	795	687	650
Académie chrétienne Rive Nord		28	21	28	10	46	34	71	113	88	0	0	0	
Académie Lafontaine	756	764	767	841	872	928	989	1018	1027	1023	1026	1030	1046	1083
Académie Laurentienne		158	168	187	202	223	232	235	256	239	212	196	184	187
Académie Sainte-Thérèse	390	395	448	536	615	684	736	763	757	766	764	764	769	810
Collège Boisbriand											218	321	328	258
Collège Champagneur	219	232	256	273	300	321	355	346	354	347	338	318	312	287
Collège de l'Assomption	1072	1082	1067	1116	1181	1213	1276	1323	1335	1326	1336	1260	1172	1070
Collège Esther-Blondin	889	957	1048	1086	1089	1092	1144	1190	1190	1191	1175	1157	1162	1188
Collège Harrington du Canada											55	70	58	
Collège Laval	1367	1383	1400	1435	1496	1565	1630	1701	1764	1815	1874	1902	1910	1941
Collège Letendre	870	963	975	1011	1046	1248	1323	1390	1428	1459	1496	1522	1559	1652
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières				160	321	475	646	832	836	851	843	884	876	885
Collège Saint-Alexandre	924	947	967	967	964	963	960	960	980	974	961	987	1002	1003
Collège Saint-Joseph de Hull	798	796	803	832	846	839	856	823	829	831	826	846	865	865
Collège Saint-Sacrement	1321	1284	1335	1345	1371	1405	1404	1384	1351	1376	1378	1407	1453	1549
Externat Sacré-Coeur	771	766	766	783	799	861	906	936	974	1015	1015	1020	1037	1035
Séminaire du Sacré-Coeur	365	364	400	415	444	454	472	486	490	487	487	492	505	480
Sous-total	*10362*	*10727*	*11033*	*11649*	*12230*	*13061*	*13749*	*14276*	*14498*	*14584*	*14 819*	*14 971*	*14 925*	*14 943*

MAURICIE	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Collège Clarétain de Victoriaville	401	436	491	525	560	587	619	636	632	637	639	638	588	530
Collège Marie-de-l'Incarnation	418	382	388	386	403	418	418	389	364	352	367	331	311	305
Collège Notre-Dame-de-l'Assomption	514	528	528	504	500	483	462	418	407	547	451	428	396	343
Collège Saint-Bernard	740	791	805	804	781	805	841	889	961	1018	1008	976	965	947
Institut secondaire Keranna	514	543	556	585	583	597	638	560	569	564	604	626	649	646
Juvénat Saint-Louis-Marie	70	78	82	71	52	73	68	70	78	69	60	55	50	57
Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières	672	580	564	601	634	712	811	888	937	936	936	882	840	779
Séminaire Sainte-Marie	817	786	779	736	712	662	658	641	618	607	569	481	409	326
Sous-total	*4146*	*4124*	*4193*	*4212*	*4225*	*4337*	*4515*	*4491*	*4566*	*4730*	*4 634*	*4 417*	*4 208*	*3 933*

MONTÉRÉGIE														
Académie Marie-Laurier						4	13	19	25	23	22	24	31	27
Collège Antoine-Girouard	673	661	636	741	789	800	808	790	786	747	696	625	606	563
Collège Bourget	729	810	882	931	1012	1087	1118	1158	1202	1272	1259	1309	1330	1298
Collège Charles-Lemoyne				2181	2308	2381	2486	2601	2681	2711	2673	2599	2623	2538
Collège de comptabilité et de secrétariat - Longueuil	108	120	169	128	154	116	135	111	117	121	148	137	169	126
Collège Durocher Saint-Lambert	1926	1987	2026	2073	2133	2184	2235	2260	2264	2250	2274	2291	2298	2307
Collège Français, annexe sec. Longueuil		662	718	720	789	818	897	917	952	968	970	987	985	977
Collège Héritage de Châteauguay		384	388	417	442	461	460	485	476	480	482	477	500	511
Collège Jean de la Mennais	1228	1256	1278	1278	1308	1317	1331	1328	1333	1332	1363	1389	1406	1406
Collège Mont-Sacré-Coeur de Granby	798	812	842	866	855	870	846	849	909	870	823	804	782	727
Collège Notre-Dame-de-Lourdes	612	700	764	783	792	854	842	851	874	883	923	919	930	924
Collège Saint-Hilaire	416	420	431	488	536	583	607	611	610	612	620	598	589	601
Collège Saint-Maurice	789	783	807	832	841	853	847	837	828	799	775	758	747	681
Collège Saint-Paul	793	784	789	862	943	1001	975	1008	1007	1013	1003	958	945	944
École secondaire du Verbe Divin	309	307	322	365	389	397	415	415	473	487	490	482	509	516
École secondaire Marcellin-Champagnat	813	794	784	804	862	935	988	1049	1053	1045	1039	1019	1061	1077
École secondaire Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe	1120	1164	1172	1268	1284	1323	1323	1355	1376	1362	1368	1373	1358	1348
Séminaire Sainte-Trinité	530	541	589	640	684	766	824	835	835	826	829	832	820	766
Sous-total	*10844*	*12185*	*12597*	*15377*	*16121*	*16750*	*17150*	*17479*	*17801*	*17856*	*17 820*	*17 581*	*17 689*	*17 337*

QUÉBEC/CHAUDIÈRE/APPALACHES														
Académie Saint-Louis	375	404	413	450	503	556	647	724	755	870	948	980	1034	1068
Centre Psycho-Pédagogique de Québec	130	132	130	130	137	137	135	112	108	110	135	142	116	110
Collège de Champigny	506	508	570	646	663	669	681	716	714	728	718	689	619	623
Collège de Lévis	931	926	897	950	967	920	907	937	915	910	939	942	918	907
Collège Dina-Bélanger	224	232	243	257	273	281	299	298	298	292	293	290	279	250
Collège Jésus-Marie de Sillery	663	655	651	665	664	655	663	681	629	613	615	574	541	518

QUÉBEC/CHAUDIÈRE/APPALACHES - SUITE	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Collège des Hauts Sommets	144	121	64	55	102	127	118	130	130	152	153	152	141	120
Collège François-de-Laval	912	849	863	861	902	935	922	867	875	814	723	658	626	621
Collège Saint-Charles-Garnier	790	750	723	736	794	820	817	842	855	874	907	884	847	799
Collège Stanislas (Québec)			73	90	92	114	122	122	120	121	129	135	130	119
École Jésus-Marie de Beauceville	350	351	375	374	418	426	439	449	423	425	405	393	390	372
École Marcelle-Mallet	395	392	418	457	495	517	509	497	484	485	463	497	532	534
École oraliste de Québec pour enfants sourds									5	10	11	13	15	14
École secondaire François-Bourrin	443	398	356	381	377	385	397	402	427	413	426	418	364	352
École secondaire Mont-Saint-Sacrement	718	733	768	764	764	795	847	852	873	875	861	865	882	874
Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent	459	452	469	491	532	573	605	646	682	682	684	680	726	763
L'École L'Eau-Vive			36	53	82	111	115	133	146	154	131	139	137	123
Saint-Jean-Eudes	589	580	628	691	744	793	819	850	901	935	1000	1030	1044	1069
Séminaire des Pères Maristes	458	470	498	537	560	587	590	614	626	632	649	647	696	678
Séminaire Saint-François	1040	1059	1052	1082	1144	1157	1194	1250	1266	1274	1287	1303	1291	1282
Sous-total	*9127*	*9012*	*9227*	*9670*	*10213*	*10558*	*10826*	*11122*	*11232*	*11369*	*11 477*	*11 431*	*11 328*	*11 196*
Nombre d'établissements	98	104	107	113	113	114	115	115	119	120	123	124	128	126
TOTAL SECONDAIRE	58250	61563	63193	68907	72065	74930	77897	79578	80772	81280	81111	80894	80991	80 137
TOTAL PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE	13234	15843	18799	20809	21356	21879	23114	25451	26180	26 318	26 894	27 899	29 626	30 417
GRAND TOTAL*	71484	77406	81992	89716	93421	96809	101807	105825	107748	107598	108005	108793	110617	110 554

Le grand total 2012-2013 inclut 566 enfants de 4 ans.

CLIENTÈLE EHDAA (inclut dans les totaux primaire et secondaire)	2800	2865	2947	3007	3030	2877

CONFÉRENCE

L'ÉVOLUTION DES RAPPORTS ENTRE LES JEUNES, LA SOCIÉTÉ, LE POUVOIR ET L'ÉDUCATION DE LA CONFÉRENCE

M. MICHEL VENNE

Directeur général et fondateur de l'Institut du Nouveau Monde, auteur de plusieurs ouvrages notamment *Souverainistes, que faire?* et *Les Porteurs de liberté*, a dirigé plusieurs ouvrages collectifs dont *100 idées citoyennes pour un Québec en santé; Justice, démocratie et prospérité – L'avenir du modèle québécois*; et *Penser la nation québécoise*.

Michel Venne

Téléphone : 514 934-5999
Sans frais : 1 877 934-5999

inm@inm.qc.ca

PRÉSENTATION DE

Michel Venne

Michel Venne est directeur général et fondateur de l'Institut du Nouveau Monde. Michel Venne est fellow de l'organisation internationale Ashoka, un réseau de 2500 innovateurs sociaux à l'échelle mondiale. En 2007, il a été nommé par le gouvernement du Québec vice-président du Groupe de travail (Castonguay) sur le financement du système de santé. Journaliste il a occupé au quotidien *Le Devoir*, de Montréal, de 1990 à 2006, les fonctions de correspondant parlementaire à l'Assemblée nationale, éditorialiste, directeur de l'information puis chroniqueur. La qualité de son travail journalistique a été reconnue par l'attribution du prix Judith-Jasmin (mention presse écrite) en 1993 et de la Bourse Michener en 1997. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages notamment *Souverainistes, que faire?* et *Les Porteurs de liberté* et dirigé plusieurs ouvrages collectifs dont *100 idées citoyennes pour un Québec en santé; Justice, démocratie et prospérité – L'avenir du modèle québécois*; et *Penser la nation québécoise*. De 2003 à 2008 il a dirigé *L'Annuaire du Québec*, l'ouvrage de référence annuel sur le Québec, devenu depuis 2009 *L'état du Québec*, une publication de l'Institut du Nouveau Monde désormais publiée aux Éditions Boréal en collaboration avec l'Association francophone pour le savoir (ACFAS).

Notes:

SECTION 10

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS
DÉCLARATION DE VALEURS

FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

OCTOBRE 2006

TABLE DES MATIERES

SECTION 1 - GÉNÉRALITÉS
Article 1 : Définitions 3
Article 2 : Interprétation 3
Article 3 : Siège social 3
Article 4 : Objets de la Fédération 3

SECTION 2 - LES MEMBRES
Article 5 : Éligibilité 4
Article 6 : Cotisation annuelle 4
Article 7 : Retrait, suspension et radiation 4

SECTION 3 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Article 8 : Composition de l'Assemblée générale 4
Article 9 : Délégués des membres 4
Article 10 : Sessions de l'Assemblée générale 5
Article 11 : Avis de convocation 5
Article 12 : Quorum 5
Article 13 : Vote 6
Article 14 : Président et secrétaire d'assemblée 6

SECTION 4 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Article 15 : Composition du conseil d'administration 6
Article 16 : Durée des fonctions 6
Article 17 : Élection 6
Article 18 : Vacance 7
Article 19 : Rémunération 7
Article 20 : Devoirs des administrateurs 8
Article 21 : Responsabilités des administrateurs 8
Article 22 : Réunions du conseil d'administration 9
Article 23 : Quorum et vote 9
Article 24 : Résolution signée 9
Article 25 : Conférence téléphonique 9
Article 26 : Présidence et secrétaire d'assemblée 9

SECTION 5 - LES DIRIGEANTS
Article 27 : Désignation 10
Article 28 : Comité exécutif 10
Article 29 : Le président 10
Article 30 : Les vice-présidents 10
Article 31 : Le directeur général 10
Article 32 : Élection des dirigeants et durée du mandat 11
Article 33 : Démission, destitution et vacances 11

SECTION 6 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES
Article 34 : Année financière 11
Article 35 : Signature des effets de commerce et des contrats ou engagements 11
Article 36 : Vérification 12
Article 37 : Dissolution de la Fédération 12

SECTION 7 - MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS
Article 38 : Modifications et ratifications des règlements 12

SECTION 8 - AUTRES DISPOSITIONS
Article 39 : Conflits d'intérêt ou de devoirs 12
Article 40 : Indemnisation 13

SECTION 1 - GÉNÉRALITÉS

Article 1 – Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes utilisés ont le sens suivant :

1.1 «Loi» désigne la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec (L.R.Q. chap. C-38).

1.2 «Fédération» désigne la Fédération des établissements d'enseignement privés, fédération légalement constituée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec (L.R.Q. chap. C-38).

1.3 «conseil d'administration» désigne le conseil d'administration de la Fédération.

1.4 «Administrateur» désigne un membre du conseil d'administration.

1.5 « Cadre » désigne le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation.

Article 2 – Interprétation

Dans les présents règlements généraux :

2.1 Lorsque cela est possible, les mots employés au singulier incluent aussi la dimension plurielle et vice versa.

2.2 La forme masculine ou féminine employée de façon générique désigne aussi bien, lorsqu'il y a lieu, les hommes que les femmes.

2.3 Le mot « personne » désigne aussi bien une personne physique ou morale (Fédération, compagnie, coopérative, etc.) qu'un groupe de personnes physiques.

2.4 Les titres utilisés ne sont là que pour faciliter la lecture et la consultation et ne doivent pas servir à interpréter les présents règlements.

Article 3 - Siège social

Le siège social de la Fédération est situé au 1940, boulevard Henri-Bourassa Est, en la Cité de Montréal, dans le district judiciaire de Montréal, ou à toute autre adresse que peut fixer le conseil d'administration dans ladite localité.

Article 4 - Objets de la Fédération

Les objectifs poursuivis par la Fédération sont les suivants, présentés sans ordre de priorités :

4.1 Faire progresser l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et ses membres ;

4.2 Exercer toute activité qui se rattache à cette fin et, en particulier, sans toutefois restreindre la portée générale de cette activité :

a) entreprendre et encourager l'étude des questions d'intérêt commun aux membres et rendre toute mesure utile à cette fin ;

b) faciliter les échanges d'idées et d'expériences entre ses membres ;

c) travailler à l'amélioration des programmes d'études, des méthodes d'enseignement, des modes d'examen et des divers moyens d'éducation ;

d) représenter ses membres auprès des autorités civiles et autres organismes ou personnes ;

e) faire connaître au public le rôle de ses membres ;

f) imprimer, éditer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information et de culture ;

g) prendre position, le cas échéant, sur toute question relative à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire en général et à l'enseignement privé en particulier ;

h) contribuer au progrès de l'éducation, particulièrement par le biais de l'animation, du développement et de la recherche en éducation en maintenant un Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE).

SECTION 2 - LES MEMBRES

Article 5 – Éligibilité

Tout établissement qui sollicite le statut de membre de la Fédération doit satisfaire aux exigences suivantes :

5.1 être titulaire d'un permis délivré par le ministre de l'Éducation, sous le régime de la Loi sur l'enseignement privé, l'autorisant à dispenser des services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire ou d'enseignement secondaire, dans les secteurs de la formation générale, de la formation professionnelle ou de l'adaptation scolaire ;

5.2 adhérer à la Déclaration de l'enseignement privé, tel qu'adopté par l'Assemblée générale et selon les modalités définies par la Fédération ;

5.3 ne pas être sous enquête en révocation de permis ou d'agrément ;

5.4 s'engager à respecter les règlements généraux et politiques de la Fédération tels que définis de temps à autre par la Fédération ;

5.5 s'engager à agir de manière à ne pas causer préjudice à la réputation et aux intérêts de la Fédération et de ses membres ;

5.6 être accepté par le conseil d'administration, sur demande écrite prévue à cette fin en la forme que celui-ci peut prescrire de temps à autre.

Article 6 - Cotisation annuelle

6.1 L'Assemblée générale fixe, chaque année, le montant et les modalités de paiement de la cotisation annuelle exigible des établissements membres.

6.2 L'Assemblée générale peut, de plus, imposer à ses membres toute cotisation spéciale que les circonstances exigent.

6.3 Toute décision de l'Assemblée générale en vertu du présent article vise et lie tous et chacun des membres de la Fédération nonobstant les dispositions de l'article 13.4 des présents règlements.

Article 7 - Retrait, suspension et radiation

7.1 Tout membre peut se retirer de la Fédération après avoir signifié son intention par écrit au conseil d'administration avant le 1er février et après avoir acquitté toutes ses redevances. Le retrait prend effet à la fin de l'année scolaire en cours.

7.2 L'Assemblée générale peut, sur la recommandation du conseil d'administration, suspendre ou exclure de la Fédération tout membre qui fait défaut depuis plus d'un an d'acquitter une cotisation annuelle ou spéciale ou qui ne répond plus aux exigences établies lors de son admission.

SECTION 3 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 8 - Composition de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de tous les délégués désignés par les membres de la Fédération.

Article 9 - Délégués des membres

9.1 Chaque membre a droit à un délégué.

9.2 Le délégué est désigné parmi les cadres supérieurs ou les administrateurs par la plus haute instance administrative des établissements membres, laquelle désigne également la personne ayant pour fonction de le remplacer en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir.

Article 10 - Sessions de l'Assemblée générale

10.1 L'assemblée générale annuelle des membres se tient dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice financier de la Fédération. Cette Assemblée reçoit le rapport annuel, ratifie les états financiers de la Fédération, adopte le rapport des vérificateurs, choisit les vérificateurs et élit les membres du conseil d'administration.

10.2 Une deuxième assemblée générale régulière se tient également avant la fin de l'année scolaire, notamment pour l'adoption du plan de travail, la présentation des prévisions budgétaires et la fixation du montant de la cotisation de l'année à venir.

10.3 Le président ou le conseil d'administration ou vingt (20) membres peuvent, selon les besoins, demander la convocation d'une assemblée extraordinaire, au lieu, date et heure qu'ils fixent. Le conseil d'administration procède par résolution tandis que le président ou le groupe de membres doivent produire une réquisition écrite, signée par le président ou les membres demandeurs. Le secrétaire est alors tenu de convoquer cette assemblée et ce, dans les cinq (5) jours suivant la réception d'une demande écrite qui devra spécifier le but et les objets d'une telle assemblée extraordinaire. À défaut d'une telle convocation par le secrétaire dans les délais requis, le président ou les membres demandeurs peuvent eux-mêmes convoquer l'assemblée extraordinaire.

Article 11 - Avis de convocation

11.1 Toute assemblée des membres doit être convoquée par lettre adressée, par la poste, par courrier électronique ou par tout autre moyen personnalisé, à chaque membre.

11.2 Le délai de convocation pour toute assemblée générale est d'au moins cinq (5) jours francs.

11.3 L'avis de convocation n'est pas nécessaire à l'égard des membres qui sont présents à une assemblée générale ou qui y renoncent par écrit, par courrier électronique ou toute autre forme de message transmis ou enregistré.

11.4 L'avis de convocation pour toute assemblée doit spécifier le ou les sujets qui y seront étudiés; seuls ces sujets pourront être étudiés lors d'une assemblée extraordinaire.

11.5 Aucune erreur ou omission dans l'envoi de l'avis de convocation ou d'ajournement d'une assemblée générale n'annule ladite assemblée ni les délibérations qui y ont été faites.

Article 12 – Quorum

12.1 Le tiers des membres constitue le quorum pour toute assemblée des membres.

12.2 Le quorum doit être constaté par le secrétaire de l'assemblée pour que l'assemblée puisse débuter; s'il y a défaut, l'assemblée est annulée et doit être convoquée à nouveau sans la nécessité d'aucun autre avis de convocation que l'avis verbal donné à cette occasion.

12.3 Si, pendant une assemblée, un délégué d'un membre demande la vérification du quorum, le secrétaire d'assemblée doit procéder aussitôt à une telle vérification ; si le secrétaire constate le défaut du quorum, le président ordonne une suspension de l'assemblée ou son ajournement ; advenant un tel cas, l'assemblée est convoquée à nouveau sans la nécessité d'aucun autre avis de convocation que l'avis verbal donné à cette occasion.

Article 13 – Vote

13.1 Seuls les délégués des membres en règle ont droit de vote. Le vote par procuration est prohibé. Chaque délégué a droit à un seul vote.

13.2 Les résolutions sont adoptées à la majorité absolue des membres présents et votants.

13.3 Un membre qui manifeste formellement son abstention ou qui remet un bulletin en blanc n'est pas considéré comme membre votant.

13.4 Tout membre qui enregistre sa voix à l'encontre d'une proposition peut faire noter sa dissidence au procès-verbal.

Article 14 - Président et secrétaire d'assemblée

Les assemblées des membres sont présidées par le président de la Fédération. C'est le directeur général de la Fédération qui agit à titre de secrétaire d'assemblée. À défaut de leur présence, l'Assemblée désigne parmi les membres présents un président et/ou un secrétaire d'assemblée.

SECTION 4 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 15 - Composition du conseil d'administration

15.1 Tout administrateur doit nécessairement être un délégué d'un membre.

15.2 Le conseil d'administration compte onze (11) administrateurs élus par l'Assemblée générale des membres.

15.3 ~~Au moins neuf (9) des~~ Les onze (11) administrateurs élus par l'Assemblée générale sont choisis de la façon suivante :

a) ~~trois (3)~~ quatre (4) personnes choisies par et parmi les membres délégués des établissements du préscolaire-primaire ;

b) une (1) personne choisie par et parmi les membres délégués des établissements de l'adaptation scolaire ;

c) ~~cinq (5)~~ six (6) personnes choisies par et parmi les membres délégués des établissements du secondaire.

Article 16 - Durée des fonctions

Le mandat des onze (11) membres du conseil d'administration élus par l'Assemblée générale est de deux (2) ans, ce mandat étant renouvelable à son terme. De façon à assurer une certaine continuité au sein du conseil, le mandat de cinq (5) administrateurs vient à échéance les années paires et celui de six (6) administrateurs les années impaires.

Article 17 - Élection

17.1 Élection des onze (11) administrateurs par l'Assemblée générale

a) Il y a élection des membres du conseil d'administration, dont le terme vient à échéance, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération.

b) À l'occasion d'un ajournement au cours de l'assemblée générale annuelle, les délégués se réunissent en trois groupes d'appartenance, le préscolaire et le primaire, le secondaire et l'adaptation scolaire, et choisissent parmi eux le ou les administrateurs à élire.
~~Chaque groupe, pour ce faire, désigne un président d'élection de même qu'un scrutateur.~~

c) Pour la mise en candidature, chaque bulletin de mise en candidature est présenté au président d'élection sur un bulletin comportant la signature de la personne candidate et celle d'un autre membre de son groupe d'appartenance qui appuie cette candidature.

d) La liste des personnes qui acceptent d'être candidates est alors rédigée et affichée de façon lisible pour tous les délégués. Si le nombre de mises en candidature est équivalent au nombre de postes à combler, les personnes sont choisies par acclamation.

e) Si le nombre de mises en candidature dépasse le nombre de postes à combler, on procède alors à un scrutin secret pour combler tous les postes à pourvoir.

f) Un bulletin de vote comportant tous les espaces requis est remis à chaque délégué qui y inscrit les noms des personnes de son choix parmi les candidatures proposées et le nombre de postes à pourvoir.

g) Seuls les candidats ayant obtenu la majorité absolue des votes sont choisis. À défaut d'avoir le nombre de candidats requis lors du premier scrutin à la majorité absolue, on procède à un second tour de scrutin en éliminant le candidat ayant obtenu le moins de votes au premier tour. Et ainsi de suite jusqu'à ce que le groupe d'appartenance ait choisi à la majorité absolue le nombre de candidats requis.

h) Lors de la reprise de l'assemblée, celle-ci procède à l'élection des administrateurs tels que choisis par les groupes d'appartenance.

~~17.2 Élection des deux (2) administrateurs sans désignation de secteurs~~

~~Deux (2) administrateurs sont élus par l'assemblée générale et ce, à la suite de l'élection des neuf (9) administrateurs associés à un secteur.~~

17.2 S'il se produit une vacance au cours de l'année à l'un ou l'autre des postes d'administrateur, le conseil d'administration procède à la nomination d'un remplaçant pour le reste du terme du mandat.

Article 18 – Vacance

Il y a vacance au sein du conseil d'administration par suite de :

a) la mort, la maladie prolongée ou l'insolvabilité d'un de ses membres ;

b) la démission par écrit d'un membre du conseil ;

c) la perte de la qualification d'un administrateur comme délégué quand son titulaire cesse de remplir dans son établissement le poste qui le qualifiait comme membre de l'Assemblée générale ;

d) l'absence à trois réunions consécutives dûment convoquées du conseil, sans motif valable ;

e) la destitution d'un administrateur par un vote des deux tiers des délégués des membres présents réunis en assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

Article 19 – Rémunération

Le conseil d'administration peut, sur simple résolution, rembourser chacun de ses membres de tous frais et dépenses encourus à l'occasion des affaires relevant de sa charge et lui accorder toute rémunération spéciale pour un travail et une mission particulière dans l'intérêt de la Fédération et la confirmation de telle résolution par l'Assemblée générale n'est pas requise comme condition préalable au paiement. Les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune autre rémunération ou indemnisation.

Article 20 - Devoirs des administrateurs

Le conseil d'administration est élu pour administrer toutes les affaires de la Fédération, tel que défini par la loi :

a) il accomplit tous les actes nécessaires à la réalisation des buts que poursuit la Fédération conformément à la Loi et aux règlements généraux, adopte de nouveaux règlements ou les modifie, s'il y a lieu, et adopte les résolutions qui s'imposent pour réaliser les buts de la Fédération;

b) il prend les décisions concernant l'engagement du directeur général et de toute autre personne, leurs fonctions et responsabilités, les achats et les dépenses qu'ils peuvent autoriser, les contrats et les obligations qu'ils peuvent autoriser, les contrats et les obligations où ils peuvent s'engager;

c) il adopte le budget de la Fédération, assure le contrôle budgétaire et approuve les états financiers et le rapport annuel de la Fédération qu'il soumet pour ratification à l'assemblée générale annuelle des membres ;

d) il voit à ce que les règlements soient appliqués et les résolutions exécutées;

e) il prend toutes les mesures jugées nécessaires pour permettre à la Fédération d'organiser une levée de fonds, d'accepter, de solliciter ou de recevoir des subventions, des legs, présents, règlements et dons de toutes sortes dans le but de promouvoir les intérêts de la Fédération ;

f) il peut déléguer tout ou partie des pouvoirs qu'il possède, à l'exception des pouvoirs qui lui sont dévolus expressément par la Loi ou le présent règlement ;

g) il fait l'étude préliminaire de toute question d'intérêt pour la Fédération ou pour ses membres en général, et fait rapport en conséquence à l'Assemblée générale ;

h) il peut créer ou former tout comité, commission, ou groupe de travail qu'il juge à propos, de sa propre initiative ou sur la recommandation de l'Assemblée générale ;

i) il nomme, quand il y a lieu, les délégués de la Fédération à diverses structures du CADRE.

Article 21 - Responsabilités des administrateurs

21.1 Aucun administrateur ou dirigeant de la Fédération n'est tenu responsable pour toutes pertes occasionnées par une erreur de jugement ou omission de sa part ou pour toute perte, dommage ou infortune quelconque qui peut survenir dans l'exécution de ses fonctions ou de celles de son employé.

21.2 Aucun acte ou procédé de tout administrateur ou du conseil d'administration n'est jugé invalide en raison de la constatation subséquente de toute irrégularité relative à la qualification ou à la légitimité de tel administrateur.

21.3 Les administrateurs sont présumés avoir agi avec l'habilité convenable et tous les soins en personne responsable, s'ils se fondent sur l'opinion ou le rapport d'un expert pour prendre une décision.

21.4 Les administrateurs ne sont responsables qu'en cas de fautes lourdes, négligences grossières ou fraudes à l'égard de la Fédération. La Fédération dégage de plus les administrateurs de toute responsabilité qu'ils pourraient avoir à son égard en raison d'une simple négligence, d'un acte irrégulier ou d'une faute, accompli de bonne foi.

21.5 La Fédération souscrit à une police d'assurance-responsabilité pour ses administrateurs.

Article 22 - Réunions du conseil d'administration

22.1 Le conseil d'administration doit tenir toutes les réunions qui sont nécessaires à la bonne marche de la Fédération mais au moins deux fois par année.

22.2 Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président, un ou l'autre des vice-présidents ou le directeur général, ou à la demande de deux membres du conseil. Elles sont tenues au siège social de la Fédération ou à tout autre endroit désigné par le président ou le conseil d'administration.

22.3 L'avis de convocation peut être écrit, transmis par courrier électronique ou par tout autre moyen de transmission personnalisée ; sauf exception, il doit être donné deux jours francs avant la réunion.

22.4 Une réunion du conseil d'administration peut être tenue sans avis de convocation si les membres sont présents ou consentent à la tenue de l'assemblée par avis de renonciation écrit. La réunion du conseil qui suit immédiatement l'assemblée générale annuelle des membres peut être tenue sans avis de convocation.

22.5 Aucune erreur ou omission dans l'avis de convocation n'annule ladite réunion ou les mesures qui y ont été prises.

Article 23 - Quorum et vote

23.1 Six (6) administrateurs constituent le quorum pour la tenue d'une réunion du conseil d'administration.

23.2 Le quorum est requis pour reprendre la tenue d'une réunion ajournée ; le quorum peut être formé par des administrateurs autres que ceux qui ont contribué à former le quorum initial de la réunion ajournée.

23.3 Les questions débattues au conseil d'administration sont décidées à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le vote est repris lors de la prochaine réunion et le président pourra, si l'égalité des voix exprimées persiste, exercer un vote prépondérant.

Article 24 - Résolution signée

Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs, est valide et a le même effet que si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle résolution doit être insérée dans le registre des procès-verbaux de la Fédération suivant sa date, au même titre qu'un procès-verbal régulier.

Article 25 - Conférence téléphonique/visioconférence

Les administrateurs peuvent, si tous les administrateurs présents sont d'accord, participer à une réunion du Conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement ou visuellement entre eux, notamment par téléphone ou par visioconférence. Ils sont alors réputés avoir assisté à ladite réunion.

Article 26 - Courriel

Les administrateurs peuvent, si tous sont d'accord, notamment quant aux modalités de participation et au temps qui sera attribué pour l'échange, participer à une consultation du Conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer entre eux, notamment par courriel. Ils sont alors réputés avoir assisté à ladite réunion. Si un de ses échanges amène à l'adoption d'une résolution, celle-ci doit être présentée à la réunion du conseil suivant immédiatement l'échange et un temps d'échange additionnel est octroyé afin de s'assurer de la compréhension de tous

Article 27 - Présidence et secrétariat d'assemblée

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président de la Fédération, ou en son absence par le vice-président. C'est le directeur général de la Fédération qui agit comme secrétaire des réunions. À défaut de la présence de ces personnes, le conseil choisit parmi les administrateurs présents un président et/ou un secrétaire d'assemblée.

SECTION 5 - LES DIRIGEANTS

Article 28 – Désignation

Les dirigeants de la Fédération sont : le président, deux vice-présidents, l'un issu du réseau primaire et l'autre du réseau secondaire et le directeur général qui assure également les fonctions de secrétaire et de trésorier de la Fédération.

Article 29 - Comité exécutif

Le conseil d'administration peut par délégation confier une partie de ses responsabilités à un comité exécutif formé des dirigeants de la Fédération. Les règles régissant les réunions du conseil d'administration s'appliquent mutatis mutandis aux réunions du comité exécutif.

Article 30 - Le président

Cette personne préside toutes les réunions du conseil d'administration et toutes les assemblées générales et elle fait partie ex officio de tous les comités et commissions de la Fédération. Elle surveille l'exécution des décisions prises au conseil d'administration et elle remplit toutes les charges qui lui sont attribuées durant le cours de son terme par le conseil d'administration. C'est elle qui généralement signe, avec le secrétaire, les documents qui engagent la Fédération. Elle est également le principal porte-parole de la Fédération.

Article 31 - Les vice-présidents

Sous réserve de l'article 14, l'un des deux ~~le~~ vice-présidents remplace le président et en exerce tous les pouvoirs en l'absence de celui-ci ou au cas de son incapacité d'agir. ~~Le deuxième vice-président a les mêmes prérogatives en l'absence du premier vice-président ou en cas de son impossibilité d'agir.~~
Ces personnes peuvent également se voir confier par le président ou par le conseil lui-même des charges et responsabilités particulières.

Article 32 - Le directeur général

32.1 Le directeur général agit comme secrétaire aux réunions de l'Assemblée générale, du conseil d'administration et comité exécutif.

32.2 Il dirige le secrétariat de la Fédération; il a la garde de ses archives et de son sceau ; il signe tout document qui requiert sa signature.

32.3 À moins que le conseil d'administration n'en confie la charge à un autre dirigeant, il a la garde de l'argent, des fonds et des valeurs de la Fédération et il est responsable de leur emploi conformément aux règlements de la Fédération et à l'autorisation du conseil d'administration ; il a la charge des livres où sont entrées les opérations financières et il doit les tenir à jour.

32.4 Il attire l'attention du conseil d'administration sur toute question qui, à son avis, offre un intérêt pour la Fédération ou pour ses membres.

32.5 Il tient les membres au courant du travail du conseil d'administration et du secrétariat et assure la marche régulière de la Fédération.

32.6 Il remplit toutes autres fonctions dont il est chargé par le conseil d'administration.

32.7 Il est membre d'office, sans droit de vote, du comité exécutif, du conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Article 33 - Élection des dirigeants et durée du mandat

~~32.2 Si le président élu est un représentant d'un établissement qui dessert majoritairement une clientèle secondaire, le premier vice-président doit être un représentant d'un établissement qui dessert majoritairement une clientèle préscolaire-primaire et vice-versa.~~

33.1 Le conseil d'administration doit, à sa première assemblée suivant l'assemblée générale annuelle des membres, et par la suite lorsque les circonstances l'exigent, élire les dirigeants de la Fédération. ~~Si le président élu est un représentant d'un établissement qui dessert majoritairement une clientèle secondaire, le premier vice-président doit être un représentant d'un établissement qui dessert majoritairement une clientèle préscolaire-primaire et vice-versa.~~

33.2 Les dirigeants ont un mandat renouvelable d'une année, à l'exception du directeur général dont la durée du mandat est fixée par entente contractuelle avec le conseil d'administration.

Article 34 - Démission, destitution et vacances

34.1 Tout dirigeant peut démissionner en tout temps en remettant sa démission par écrit au président ou au secrétaire de la Fédération ou lors d'une réunion du conseil d'administration. Les dirigeants sont sujets à destitution pour ou sans cause par résolution du conseil d'administration, à l'exception du directeur général dont les conditions sont fixées par entente contractuelle avec le conseil d'administration.

34.2 Si les fonctions de l'un des dirigeants de la Fédération, y compris le président, deviennent vacantes par suite de décès, de démission ou de destitution, le conseil d'administration peut élire une autre personne qualifiée pour remplir cette vacance et ce dirigeant reste en fonction pour la durée non écoulée du terme du dirigeant ainsi remplacé.

SECTION 6 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 35 - Année financière

À moins que le conseil d'administration, par règlement, n'en décide autrement, l'exercice financier de la Fédération se termine le 30 juin de chaque année.

Article 36 - Signature des effets de commerce et des contrats ou engagements

Le conseil d'administration peut autoriser en tout temps, par règlement, n'importe lequel de ses membres ou tout dirigeant ou autre personne faisant partie ou non de la Fédération, à la discrétion du conseil d'administration, à gérer, transiger et régler les affaires de banque de la Fédération ; à faire, à signer, à accepter, à tirer, à endosser et à exécuter pour la Fédération et en son nom tout effet négociable, contrat ou autre document ou instrument jugé nécessaire ou utile relativement aux affaires de banque de la Fédération ; à recevoir de toute banque les chèques payés et autres effets portés au débit de tout compte de la Fédération et à certifier tous comptes et tous soldes du compte entre la Fédération et toute banque. Tous chèques, billets, lettres de change, mandats de paiement et autres effets de commerce peuvent être endossés pour dépôt au compte de la Fédération au moyen d'une estampille à son nom. À défaut d'une désignation particulière par le conseil d'administration, les effets de commerce et les contrats sont signés par le président et par le trésorier.

Article 37 – Vérification

Un bilan et un relevé des opérations de la Fédération sont préparés et certifiés par les vérificateurs, désignés à cette fin par l'Assemblée générale, aussitôt que possible après la fin de l'exercice financier ; ils sont soumis au conseil d'administration pour approbation ; ils sont expédiés aux membres concernés, en même temps que l'avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle et ils sont soumis à cette Assemblée pour adoption.

Article 38 - Dissolution de la Fédération

38.1 La dissolution de la Fédération exige un vote des deux tiers des délégués des membres présents lors d'une assemblée générale des membres convoquée à cette fin.

38.2 Advenant une telle dissolution de la Fédération, tout le reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera distribué à un ou plusieurs organismes sans but lucratif qui pour suivent des buts et objets apparentés ou similaires.

SECTION 7 - MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS

Article 39 - Modifications et ratifications des règlements

39.1 Le conseil d'administration a le pouvoir d'abroger, d'ajouter ou de modifier toute disposition du présent règlement.

39.2 Cette abrogation, cet ajout ou cette modification ne sera en vigueur que jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, à moins que, dans l'intervalle, elle ou il n'ait été ratifié par une assemblée générale spéciale.

39.3 L'avis de présentation de telle modification ou abrogation devra être expédié aux membres au moins quinze jours à l'avance.

39.4 Lors de l'assemblée générale, toute abrogation, tout ajout ou toute modification devra être ratifié par les deux tiers des délégués des membres présents.

SECTION 8 - AUTRES DISPOSITIONS

Article 40 - Conflits d'intérêt ou de devoirs

Tout membre, délégué, administrateur ou employé qui se livre à des opérations de contrepartie avec la Fédération ou qui contracte à titre personnel avec la Fédération ou à titre de représentant de cette dernière auprès de l'un de ses partenaires ou qui est directement ou indirectement intéressé dans un contrat ou une décision de la Fédération ou l'un de ses partenaires, doit divulguer son intérêt au conseil d'administration. S'il est présent au moment où le conseil d'administration ou le comité exécutif délibère et décide au sujet de tout contrat ou de toute décision le concernant, il doit se retirer de la séance pour le temps consacré à ce sujet. Tel retrait temporaire n'a pas pour effet de modifier le quorum de la réunion qui est réputé être le même, le membre devant se retirer étant réputé présent ; toutefois la majorité requise pour l'adoption d'une résolution tient compte du nombre de membres réputés présents habilités à voter.

Article 41 – Indemnisation

Tout administrateur, dirigeant ou mandataire de la corporation (ou ses héritiers et ayants droit) sera tenu, au besoin et à toute époque, à même les fonds de la corporation, indemne et à couvert :

a) de tous frais, charges et dépenses quelconques que cet administrateur supporte ou subit au cours ou à l'occasion d'une action, poursuite ou procédure intentée contre lui, à l'égard ou en raison d'actes faits ou choses accomplies ou permises par lui dans l'exercice ou pour l'exécution de ses fonctions, et

b) de tous autres frais, charges et dépenses qu'il supporte ou subit ou relativement à ces affaires, excepté ceux qui résultent de sa propre négligence ou de son omission volontaire.

Aucun administrateur ou dirigeant de la corporation n'est responsable des actes, encaissements, négligences ou défauts d'un autre administrateur, dirigeant, fonctionnaire ou employé, ni d'aucune perte, dommage ou dépenses occasionnés à la corporation par l'insuffisance ou un défaut du titre à tout bien acquis pour la corporation par ordre des administrateurs, ou à l'insuffisance ou de la faiblesse de toute garantie sur laquelle la corporation s'est dessaisie d'argent ou d'autres biens ou les a investis, ou de toute perte ou tout dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou des actes délictueux de toute personne, firme ou personne morale avec laquelle de l'argent, des valeurs mobilières ou des effets ont été logés ou déposés, ou de toute autre perte, dommage ou infortune de quelque nature qui peut arriver dans l'exécution de ses fonctions ou en relations avec celles-ci, à moins qu'elles ne soient survenues par son fait ou son défaut volontaires.

ADOPTÉ CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2004
RATIFIÉ CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2004
MODIFIÉ CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2009
MODIFIÉ CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012
RATIFIÉ CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2012.

	Version originale	*Texte soumis à la consultation*	*Texte final*
Préambule	Par cette déclaration, la Fédération des établissements d'enseignement privés établit les fondements de son identité collective et de l'idéal commun auquel aspirent ses membres.	*Aucun changement*	
	Cette déclaration s'appuie sur des principes, des caractéristiques et des valeurs qui rassemblent les établissements et découlent de leur sentiment d'appartenance à la Fédération, à laquelle ils ont choisi d'adhérer librement. Elle n'en promeut pas moins la ferme volonté de valoriser, voire de développer, le caractère autonome de chaque établissement.	*Aucun changement*	
	Il revient à la Fédération d'afficher les éléments communs qui unissent ses membres. Il appartient à chaque établissement d'affirmer son caractère propre, les principes et les valeurs de son projet éducatif qu'incarne au quotidien sa communauté éducative.	*Aucun changement*	
Les principes à la base de la déclaration	A. Comme toute société, la société québécoise a besoin pour son développement de citoyens engagés qui ont une vision et portent des projets. Il incombe au système d'éducation de les former en ce sens.	La société québécoise a besoin pour son développement de citoyens engagés qui ont une vision et portent des projets. Il incombe au système d'éducation de les former en ce sens.	• ok
	B. La société québécoise a des responsabilités à l'égard de tous ses citoyens.	La vigueur de la société québécoise, en terre nord-américaine, est tributaire de son attachement à son héritage culturel et de sa capacité d'adaptation, d'évolution et d'innovation ; à cet égard, l'éducation joue un rôle primordial.	• ok
	C. La société québécoise a des besoins multiples en matière d'éducation qui appellent des établissements variés dans leur mission, leur couleur locale et leur offre de service.	La société québécoise a la responsabilité de l'éducation de tous ses citoyens dont les besoins multiples appellent des établissements variés dans leur mission, leur couleur locale et leur offre de service.	• ok
	D. La vigueur de la société québécoise, en terre nord-américaine, est tributaire de son attachement à son héritage culturel et de sa capacité d'adaptation, d'évolution et d'innovation ; à cet égard, l'éducation joue un rôle majeur.		
	E. La société québécoise garantit, par ses dispositions législatives, la liberté de choix des parents. Cette liberté de choix doit être accessible au plus grand nombre possible de familles.	La société québécoise garantit, par ses dispositions législatives, la liberté de choix de l'école. Cette liberté de choix doit être accessible au plus grand nombre afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille.	La Charte québécoise des droits et libertés de la personne garantit aux parents le droit de choisir pour leurs enfants des établissements d'enseignement privés, pourvu que ces établissements se conforment aux normes prescrites ou approuvées en vertu de la loi (art. 42). Cette liberté de choix doit être accessible au plus grand nombre afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille.
	F. La liberté de choix postule la diversité des offres de service pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille.		

	Version originale	*Texte soumis à la consultation*	*Texte final*
Les caractéristiques de l'école privée À la fois descriptives de la réalité et évocatrices des aspirations des établissements, ces caractéristiques sont déclinées en six titres et précisées sous vingt énoncés:		*Aucun changement.*	
I- Une école reconnue par la loi, autonome et choisie	1- L'école privée est constituée en vertu des dispositions législatives québécoises.	L'école privée est constituée en vertu des dispositions législatives québécoises et, de ce fait, poursuit une mission d'intérêt public.	L'école privée est constituée en vertu des dispositions législatives québécoises et poursuit une mission d'intérêt public.
	2- L'école privée est une école choisie par les élèves et les parents.	L'école privée est autonome. Elle dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de répondre efficacement aux besoins de sa clientèle et de s'adapter aux exigences d'une société en changement.	• ok
	3- L'école privée dispose d'une autonomie et d'une marge de manœuvre lui permettant de répondre rapidement aux besoins de ses usagers et de s'adapter aux exigences d'une société en changement.	L'école privée est une école choisie par les élèves et les parents.	• ok
II- Une école diversifiée partageant des objectifs communs	4- L'école privée reçoit des élèves de provenances socio-économiques diverses. Plusieurs établissements offrent un soutien financier pour rendre accessibles leurs services et faciliter ainsi le libre choix.	L'école privée reçoit des élèves de milieux socioéconomiques divers. Plusieurs établissements offrent un soutien financier pour faciliter l'accès à leurs services.	L'école privée accueille des élèves de milieux socioéconomiques divers. Plusieurs établissements offrent un soutien financier pour faciliter l'accès à leurs services.
	5- L'école privée propose des projets éducatifs variés (parcours régulier, volet international, sports études, arts études, programmes pour élèves en difficultés et élèves doués, écoles spécialisées pour handicapés, résidences-pensionnats, etc.) et ce, pour répondre à de multiples réalités.	L'école privée accueille des élèves aux profils variés. Elle assume sa mission éducative auprès de chacun en l'appelant à un dépassement de soi.	• L'école privée accueille des élèves aux profils variés. Elle conçoit la mission d'excellence de son projet éducatif en appelant chacun au dépassement de soi.
	6- L'école privée, sensible aux besoins des parents et des élèves, leur propose des valeurs fondamentales sur les plans intellectuel, culturel, affectif, moral et spirituel. Elle encourage la collaboration des parents pour réaliser sa mission.	L'école privée propose des programmes et services variés (parcours régulier, volet international, sports études, arts études, programmes pour élèves en difficultés et élèves doués, écoles spécialisées, résidences scolaires, etc.).	• ok
	7- En lien avec leur tradition religieuse, une large proportion des écoles privées propose un projet éducatif chrétien ou transmet l'héritage de valeurs spirituelles.	L'école privée, sensible aux besoins des parents et des élèves, propose des valeurs fondamentales sur les plans intellectuel, culturel, socio-affectif, moral et spirituel. Elle encourage la collaboration des parents pour réaliser sa mission.	L'école privée, sensible aux besoins des parents et des élèves, propose des valeurs fondamentales sur les plans intellectuel, culturel, socioaffectif, moral et spirituel. Elle encourage la collaboration des parents pour réaliser sa mission.
	8- L'école privée assume sa mission d'excellence auprès de tous ses élèves en les appelant à un dépassement à leur mesure.	En lien avec leur tradition, une large proportion des écoles privées propose un projet éducatif qui transmet l'héritage de valeurs spirituelles.	Dans le respect de leur tradition, des écoles privées proposent un projet éducatif qui transmet l'héritage de valeurs spirituelles.
	9- L'école privée, soucieuse d'assurer un accompagnement personnalisé, met à la disposition des élèves un encadrement de qualité et des activités parascolaires variées qui favorisent leur développement et leur sentiment d'appartenance.	L'école privée, soucieuse d'assurer un accompagnement personnalisé, met à la disposition des élèves un encadrement de qualité et des activités parascolaires variées qui développent leur sentiment d'appartenance et favorisent ainsi leur réussite.	• ok

	Version originale	*Texte soumis à la consultation*	*Texte final*
III- Une école riche de tradition au service de la société actuelle et future	10- L'école privée, tout en maintenant un lien avec la tradition, s'inscrit dans la modernité, et anticipe l'avenir en tenant compte des tendances porteuses en éducation.	L'école privée, tout en maintenant un lien avec la tradition, s'inscrit dans la modernité et anticipe l'avenir en tenant compte des tendances porteuses en éducation.	• ok
	11- L'école privée, véritable partenaire dans la réalisation de la mission éducative québécoise, contribue aux objectifs, programmes et valeurs définis par l'État québécois pour former des citoyens responsables, autonomes et engagés.	*Aucun changement*	
	12- L'école privée fait des choix locaux traduisant une histoire, une identité propre et des accents particuliers qui enrichissent l'école québécoise.	*Aucun changement*	
	13- L'école privée prône des valeurs, les affiche clairement, les actualise dans son action et les propose comme guide de conduite à tous ceux qui la fréquentent et y travaillent.	*Aucun changement*	
IV- Une école capable d'adaptation et d'innovation	14- L'école privée réunit les conditions propices à l'innovation éducative : autonomie, souplesse, ouverture, créativité, stabilité et adhésion de son personnel à la mission de l'établissement.	*Aucun changement*	L'école privée réunit les conditions propices à l'innovation éducative : autonomie, souplesse, ouverture, créativité, stabilité et adhésion de son personnel au projet éducatif de l'établissement.
	15- L'école privée participe de façon constructive au développement de l'école québécoise en mettant en œuvre des approches pédagogiques variées, dont la valeur repose autant sur l'expérience que sur les plus récentes recherches en éducation.	*Aucun changement*	
V- Une école socialement engagée	16- L'école privée privilégie le développement durable, le respect de l'environnement et l'ouverture sur le monde ; elle en fait la promotion dans son travail d'éducation.	L'école privée privilégie le respect de l'environnement, le développement durable et l'ouverture sur le monde ; elle en fait la promotion dans son travail d'éducation.	• ok
	17- L'école privée élargit son action à l'ensemble de la société et contribue au développement du Québec par son appartenance à un réseau d'établissements en interaction et partageant des objectifs communs.	L'école privée élargit son action à l'ensemble de la société et contribue au développement du Québec par son appartenance à un réseau d'établissements qui partagent leurs expertises.	• ok
	18- L'école privée, en tant qu'employeur et partenaire d'autres organismes locaux, contribue au développement économique, social et culturel de sa communauté.	*Aucun changement*	
VI- Une école imputable	19- L'école privée est une entreprise socialement responsable. Elle adopte un comportement éthique et met en place des pratiques de saine gestion.	L'école privée est une entreprise socialement responsable. Elle adopte un comportement éthique et met en place des pratiques de bonne gouvernance et de saine gestion.	• ok
	20- L'école privée s'inscrit dans une logique de reddition de comptes.	*Aucun changement*	

DÉCLARATION DE VALEURS

PRÉAMBULE

Par cette déclaration, la Fédération des établissements d'enseignement privés établit les fondements de son identité collective et de l'idéal commun auquel aspirent ses membres.

Cette déclaration s'appuie sur des principes, des caractéristiques et des valeurs qui rassemblent les établissements et découlent de leur sentiment d'appartenance à la Fédération à laquelle ils ont choisi d'adhérer librement. Elle n'en promeut pas moins la ferme volonté de valoriser, voire de développer, le caractère autonome de chaque établissement.

Il revient à la Fédération d'afficher les éléments communs qui unissent ses membres. Il appartient à chaque établissement d'affirmer son caractère propre, les principes et les valeurs de son projet éducatif qu'incarne au quotidien sa communauté éducative.

LES PRINCIPES À LA BASE DE LA DÉCLARATION

A) La société québécoise a besoin pour son développement de citoyens engagés qui ont une vision et portent des projets. Il incombe au système d'éducation de les former en ce sens.

B) La vigueur de la société québécoise, en terre nord-américaine, est tributaire de son attachement à son héritage culturel et de sa capacité d'adaptation, d'évolution et d'innovation ; à cet égard, l'éducation joue un rôle primordial.

C) La société québécoise a la responsabilité de l'éducation de tous ses citoyens dont les besoins multiples appellent des établissements variés dans leur mission, leur couleur locale et leur offre de service.

D) La Charte québécoise des droits et libertés de la personne garantit aux parents le droit de choisir pour leurs enfants des établissements d'enseignement privés, pourvu que ces établissements se conforment aux normes prescrites ou approuvées en vertu de la loi (art. 42). Cette liberté de choix doit être accessible au plus grand nombre afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE PRIVÉE

À la fois descriptives de la réalité et évocatrices des aspirations des établissements, ces caractéristiques sont déclinées en six titres et précisées sous vingt énoncés :

I - Une école reconnue par la loi, autonome et choisie

1 - L'école privée est constituée en vertu des dispositions législatives québécoises et poursuit une mission d'intérêt public.

2 - L'école privée est autonome. Elle dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de répondre efficacement aux besoins de sa clientèle et de s'adapter aux exigences d'une société en changement.

3 - L'école privée est une école choisie par les élèves et les parents

II - Une école diversifiée partageant des objectifs communs

4 - L'école privée accueille des élèves de milieux socioéconomiques divers. Plusieurs établissements offrent un soutien financier pour faciliter l'accès à leurs services.

5 - L'école privée accueille des élèves aux profils variés. Elle conçoit la mission d'excellence de son projet éducatif en appelant chacun au dépassement de soi.

Fédération des établissements d'enseignement privés

6 - L'école privée propose des programmes et services variés (parcours régulier, volet international, sports études, arts études, programmes pour élèves en difficultés et élèves doués, écoles spécialisées, résidences scolaires, etc.).

7 - L'école privée, sensible aux besoins des parents et des élèves, propose des valeurs fondamentales sur les plans intellectuel, culturel, socioaffectif, moral et spirituel. Elle encourage la collaboration des parents pour réaliser sa mission.

8 - Dans le respect de leur tradition, des écoles privées proposent un projet éducatif qui transmet l'héritage de valeurs spirituelles.

9 - L'école privée, soucieuse d'assurer un accompagnement personnalisé, met à la disposition des élèves un encadrement de qualité et des activités parascolaires variées qui développent leur sentiment d'appartenance et favorisent ainsi leur réussite.

III - Une école riche de tradition au service de la société actuelle et future

10 - L'école privée, tout en maintenant un lien avec la tradition, s'inscrit dans la modernité et anticipe l'avenir en tenant compte des tendances porteuses en éducation.

11 - L'école privée, véritable partenaire dans la réalisation de la mission éducative québécoise, contribue aux objectifs, programmes et valeurs définis par l'État québécois pour former des citoyens responsables, autonomes et engagés.

12 - L'école privée fait des choix locaux traduisant une histoire, une identité propre et des accents particuliers qui enrichissent l'école québécoise.

13 - L'école privée prône des valeurs, les affiche clairement, les actualise dans son action et les propose comme guide de conduite à tous ceux qui la fréquentent et y travaillent.

IV - Une école capable d'adaptation et d'innovation

14 - L'école privée réunit les conditions propices à l'innovation éducative : autonomie, souplesse, ouverture, créativité, stabilité et adhésion de son personnel au projet éducatif de l'établissement.

15 - L'école privée participe de façon constructive au développement de l'école québécoise en mettant en œuvre des approches pédagogiques variées dont la valeur repose autant sur l'expérience que sur les plus récentes recherches en éducation.

V - Une école socialement engagée

16 - L'école privée privilégie le respect de l'environnement, le développement durable et l'ouverture sur le monde ; elle en fait la promotion dans son travail d'éducation.

17 - L'école privée élargit son action à l'ensemble de la société et contribue au développement du Québec par son appartenance à un réseau d'établissements qui partagent leurs expertises.

18 - L'école privée, en tant qu'employeur et partenaire d'autres organismes locaux, contribue au développement économique, social et culturel de sa communauté.

VI - Une école responsable

19 - L'école privée est une entreprise socialement responsable. Elle adopte un comportement éthique et met en place des pratiques de bonne gouvernance et de saine gestion.

20 - L'école privée s'inscrit dans une logique de reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale le

Notre établissement adhère à la déclaration _____

Signature

ÉCOLE DE DEMAIN

- TRAVAIL EN ATELIERS
- PLÉNIÈRE

L'École de Demain

Plan de travail

5 novembre 2012

Sommaire

Rôle des gestionnaires 3
Mobilisation de l’élève 4
Jeunes en difficulté / Troubles d’apprentissage 5
Impact sur les enseignants 6
Impact générationnel (jeunes enseignants) 7
Rôle élargi des enseignants 8
Parents 9
Mondialisation 10
Activités de recherche devant ou pouvant être menées dans le cadre du partenariat FEEP-CRIÉSÉ 11

Rôle des gestionnaires

ÉNONCÉS	RÉFLEXION	OBJETS DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE	STRATÉGIES	RESPONSABLES
28. Issus du monde de l'éducation, les gestionnaires ne peuvent assumer, sans aide spécialisée, toutes les facettes des responsabilités qui leur incombent.	• Quels seront le rôle et les compétences requises par le gestionnaire de l'école de demain et comment le soutenir dans son développement ?	• Quel est / sera le rôle des administrateurs dans l'école de demain ? • Quel est le rôle et les compétences actuelles des gestionnaires et devront-ils changer pour s'adapter à l'école de demain ? • Dresser le portrait du gestionnaire de l'école privée – fonctions, tâches, rôle, compétences, etc.	• Enquête auprès des gestionnaires du réseau de la FEEP • Dresser l'état de la situation. • Voir étude de l'UQTR (Nancy Brousseau) adaptée à l'école privée par Sonia Daoust	• Directions générales • Directions des ressources humaines

Mobilisation de l'élève

ÉNONCÉS	RÉFLEXION	OBJETS DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE	STRATÉGIES	RESPONSABLES
2. Les technologies enlèvent à la classe le monopole du savoir et de l'information. Les murs de la classe éclatent. 16. Sollicités constamment de toutes parts, notamment par les médias sociaux, les jeunes sont difficiles à motiver, à intéresser et à mobiliser.	• Quelles compétences devraient être développées par les jeunes à la fin du secondaire ? • Comment les jeunes apprennent-ils et apprendront-ils dans le futur ? Qu'est-ce qu'ils apprennent, comment et où apprennent-ils ?	• Quelle est la perception des jeunes à l'égard des (nouvelles) façons de recevoir l'enseignement, le développement des compétences, à recevoir des savoirs par le biais des technologies, à avoir accès à un réseau d'information et la manière de gérer cette information, etc.; • (Global Achievement Gap – Analyse des 7 compétences que les élèves doivent posséder);	• Revue de la littérature • Enquête chez les jeunes	• CRIÉSÉ • Direction des études • Services aux élèves
4. L'école est devenue plus perméable aux phénomènes sociaux par le biais des nouvelles technologies	• Quel est l'impact des réseaux numériques externes sur l'environnement dans lequel le jeune évolue ?	• L'appartenance aux réseaux numériques modifie-t-elle la perception du jeune envers l'école ?	• État des questions sur les réseaux numériques • Vigie	• CRIÉSÉ
14. Malgré la participation importante des élèves dans le sport interscolaire ou d'élite, l'école éprouve de plus en plus de difficulté à susciter l'engagement des élèves dans les activités intramurales, notamment dans les domaines socioculturel et artistique. 17. Les élèves démontrent moins d'intérêt vis-à-vis l'offre de services globale de l'école. Mis à part le sport, on note une baisse d'intérêt, particulièrement à l'égard des études 18. L'offre de services de l'école répond de moins en moins aux besoins d'une nouvelle clientèle en provenance d'horizons culturels multiples.	• Quels sont les facteurs mobilisateurs pour assurer la réussite éducative des jeunes ?	• L'école répond-elle aux besoins des jeunes ? • Qu'est-ce qui rattache les jeunes à l'école ? • Quels sont les facteurs de réussite éducative ? • Quelles sont les meilleures stratégies pour agir sur la motivation et la mobilisation des élèves.	• Enquête chez les jeunes – degré de motivation, la relation avec les enseignants, etc. • Groupe de discussion composé de jeunes	• Service aux élèves • FEEP • Léger Marketing et Faculté éducation U de S

Jeunes en difficulté / Troubles d'apprentissage

ÉNONCÉS	RÉFLEXION	OBJETS DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE	STRATÉGIES	RESPONSABLES
7. On constate une tendance des enseignants à recommander l'élève aux services complémentaires, plutôt que de s'investir dans une attention personnalisée. 8. La formation initiale des enseignants ne les prépare pas adéquatement pour repérer les troubles d'apprentissage et mettre en place les mesures adaptatives consignées au plan d'intervention. 19. Les élèves présentant des troubles d'apprentissage sont en nombre croissant à l'école.	• La formation initiale des enseignants les préparent-ils adéquatement pour faire face à des clientèles présentant des troubles d'apprentissage ? • La formation continue des enseignants les soutiennent-ils adéquatement pour faire face à des clientèles présentant des troubles d'apprentissage ?	• Étude des principaux profils compétences chez les enseignants qui doivent conjuguer avec une nouvelle clientèle de plus en plus nombreuse nécessitant des plans d'intervention adaptés à leurs difficultés (différentiation pédagogique); • Développer des modèles d'apprentissage (démarches de formation des maitres) variés tenant compte des clientèles en difficulté d'apprentissage.	• Tracer l'inventaire des compétences nouvelles à intégrer dans la formation des maitres. • Élaborer un module de formation à l'intention des enseignants qui propose des stratégies d'apprentissage basées sur l'expérience acquise par les écoles spécialisées	• Direction des études • REPAS • Faculté Éducation U de S
15. Les services complémentaires ne sont pas (suffisamment) financés.	• Quelle est la possibilité que le MELS accepte de financer les services complémentaires liés aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ?	• Un dossier a été présenté au ministre pour les services complémentaires	• Solliciter une rencontre avec la Ministre de l'éducation afin de présenter les demandes	• FEEP

Impact sur les enseignants

ÉNONCÉS	RÉFLEXION	OBJETS DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE	STRATÉGIES	RESPONSABLES
2. Les technologies enlèvent à la classe le monopole du savoir et de l'information. Les murs de la classe éclatent. 3. Les technologies insécurisent les enseignants et provoquent de la résistance au changement. Ainsi, même si de nouveaux moyens technologiques ont fait leur apparition, on en fait usage à l'intérieur de pratiques pédagogiques traditionnelles.	• Comment enrichir les pratiques pédagogiques pour aider aux enseignants à faire face au nouvel environnement de l'École de demain ? • Quels défis posent la formation des enseignants à l'égard de l'École de demain ? • Quelles seront les compétences technologiques requises ? • Quelles seront les stratégies de mobilisation pour soutenir les enseignants face aux défis que posent les technologies ?	• Évaluer la perception de l'intégration des technologies sur leur fonction, leur rôle et la façon d'enseigner de l'enseignant; • Mesurer la posture didactique ou pédagogique des enseignants envers les médias sociaux • Comment nos enseignants enseignent-ils ?	• Recherche, sondage ou enquête auprès des enseignants • Tracer l'inventaire des compétences nouvelles à intégrer dans la formation des maitres. • Étude comparative avec d'autres pays (ex. France, Angleterre)	• Direction des études • CRIÉSÉ • RECIT • MELS
6. Les nombreux changements de cap dans le renouveau pédagogique au cours des dernières années ont été exigeants pour les enseignants et les directions. Le milieu doit composer au gré des pressions politiques. Un tel contexte ne facilite pas la mobilisation du personnel enseignant. 9. On observe une perte d'intérêt des enseignants à se perfectionner.	• Quels sont les aspects à considérer dans la formation continue des enseignants pour développer et soutenir une culture d'innovation, adapter leurs pratiques pédagogiques, favoriser le succès des changements à venir et ainsi répondre aux besoins des jeunes de demain ?	• Évaluer l'adéquation entre le contenu actuel des programmes de formation et la réalité du milieu scolaire. • Identifier les pratiques en gestion des ressources humaines qui favorisent la formation continue.	• Groupe de discussion avec les enseignants • Enquête auprès des enseignants pour connaitre leurs besoins de formation • Tracer l'inventaire des compétences nouvelles à intégrer dans la formation des maitres.	MELS Direction des études Léger Marketing Direction des études

Impact générationnel (jeunes enseignants)

ÉNONCÉS	RÉFLEXION à bonifier	OBJETS DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE	STRATÉGIES	RESPONSABLES
11. Le rapport au travail a changé : les jeunes enseignants s'investissent moins dans leur vie professionnelle.	• Les caractéristiques des nouveaux employés, particulièrement, les nouvelles générations, sont différentes de leurs prédécesseurs. Entre autre, leur rapport au travail change ainsi que la recherche d'un équilibre différent dans les priorités de leur vie.	• Quels sont les facteurs mobilisateurs des jeunes enseignants issus de cette nouvelle génération, notamment, pour soutenir l'encadrement des élèves ? • Que sait-on de l'attitude des nouvelles générations qui arrivent sur le marché du travail? En quoi sont-elles différentes ? • Établir les pratiques de gestion des ressources humaines qui tiennent compte des pratiques intergénérationnelles entre les enseignants ?	• Sondage auprès des enseignants • État de la question • Mise en place d'une vigie • Établir le profil sociologique des nouveaux personnels	• Directions générales • Directions des ressources humaines

Rôle élargi des enseignants

ÉNONCÉS	RÉFLEXION à bonifier	OBJETS DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE	STRATÉGIES	RESPONSABLES
10. Les enseignants semblent démunis en dehors de leur salle de classe et assument plus difficilement un rôle élargi « d'éducateurs ».	• Quelles sont les attentes des élèves face au rôle que doivent remplir leurs enseignants ? • Quel rôle les enseignants doivent-ils jouer au-delà de la transmission des connaissances?	• Dans la société de demain, quelles sont les attentes du jeune par rapport à l'école ? • Dans la réalité nouvelle de l'école de demain, quel rôle l'enseignant sera-t-il appelé à jouer en auprès du jeune en classe et en dehors de la classe ?	• Groupe de discussion d'élèves; groupe de discussion d'enseignants; • État des questions sur les réseaux numériques • Mise en place d'une vigie	• Vie scolaire • Direction des études • Léger Marketing • Service des RH • CRIÉSÉ

Parents

ÉNONCÉS	RÉFLEXION	OBJETS DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE	STRATÉGIES	RESPONSABLES
20. Les attentes et les exigences des parents vis-à-vis de l'école se sont accrues; il devient de plus en plus difficile d'y répondre.	• Plusieurs facteurs ont modifié le rapport du parent à l'école au cours des dernières années notamment l'augmentation de la scolarisation et l'utilisation accrue du portail éducatif dans la communication avec l'établissement.	• Quel seront le rôle et les responsabilités des parents pour l'école de demain ? • Quelles seront les attentes des parents pour l'école de demain ? • Mesurer l'impact des nouvelles technologies sur le rapport des parents à l'école • Mesurer l'impact du rôle du parent dans la réussite du jeune.	• Données de l'enquête auprès des jeunes à approfondir • Voir enquête auprès de la Commission scolaire Eastern Township – impact des nouvelles technologies sur le rapport parents-école; • Groupe de discussion avec les parents (Voir enquête Léger Marketing)	• Directions générales • CRIÉSÉ • CRIÉSÉ • Fédération des comités de parents

Mondialisation

ÉNONCÉS	RÉFLEXION	OBJETS DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE	STRATÉGIES	RESPONSABLES
33. Plusieurs facteurs défavorisent une plus grande ouverture au monde: la barrière de la langue, un système scolaire pas toujours compatible avec les autres pays, l'absence d'un soutien financier, des conventions collectives rigides et des règles de financement inadéquates.	• L'école privée est invitée, notamment par le MELS, à intensifier son implication au plan international.	• L'école a-t-elle des avantages à jouer un rôle plus grand au niveau international ? Si oui, comment y arriver ?	• Sondage auprès des établissements sur l'état des projets à l'international • Identification des avantages à une plus grande implication de l'école privée au niveau international • Relancer les appels à la collaboration au plan de la recherche au niveau international	• Directions générales • CRIÉSÉ • FEEP • QAIS • Services aux élèves

1) Activités ne requérant pas de recueil de données direct auprès de sujets humains

4. L'école est devenue plus perméable aux phénomènes sociaux par le biais des nouvelles technologies	• Quel est l'impact des réseaux numériques externes sur l'environnement dans lequel le jeune évolue ?	• L'appartenance aux réseaux numériques modifie-t-elle la perception du jeune envers l'école ?	• État des questions sur les réseaux numériques • Vigie	• CRIÉSÉ
2. Les technologies enlèvent à la classe le monopole du savoir et de l'information. Les murs de la classe éclatent. 16. Sollicités constamment de toutes parts, notamment par les médias sociaux, les jeunes sont difficiles à motiver, à intéresser et à mobiliser.	• Quelles compétences devraient être développées par les jeunes à la fin du secondaire ? • Comment les jeunes apprennent-ils et apprendront-ils dans le futur ? Qu'est-ce qu'ils apprennent, comment et où apprennent-ils ?	• Quelle est la perception des jeunes à l'égard des (nouvelles) façons de recevoir l'enseignement, le développement des compétences, à recevoir des savoirs par le biais des technologies, à avoir accès à un réseau d'information et la manière de gérer cette information, etc.; • (Global Achievement Gap – Analyse des 7 compétences que les élèves doivent posséder);	• Revue de la littérature • Enquête chez les jeunes	• CRIÉSÉ • Direction des études • Services aux élèves

Sources: Revue de la documentation scientifique

Data mining dans la base de données de l'enquête de la FÉEP-Q (2011)

2) Activités partenariales requérant le recueil de données auprès de sujets humains (Sous direction du CRIÉSÉ)

Titre de l'activité: ***Rôle et défis de l'enseignement privé dans un contexte d'économique du savoir au Québec***

Cadre: Demande de subvention au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Programme: Établissement de nouveaux partenariats (Programme Savoir)

Partenaires officiels: CRIÉSÉ (U. de Sherbrooke) / FÉEP-Q

Délai (lettre d'intention, nécessaire à l'admissibilité à la demande de subvention): 15 février 2013

Montant qu'il est possible d'obtenir (sur invitation) pour monter le demande finale: 20 000 $

Montant qu'il est possible d'obtenir (invité) pour la demande finale: Entre 500 000 $ et 2,5 Millions sur maximum de 5 ans

Énoncés ciblés: 2, 4, 7, 16, 20

Lien Internet pour prendre connaissance avec le programme de soutien financier ciblé (demande -Lettre d'intention- ouverte)

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/partnership_grants_loi-bourses_partenariat_li-fra.aspx

Plage de temps:	**Lettre d'intention: Novembre 2012/Février 2013**	**-**	**Réponse: printemps 2013**	**-**	**Montant (20 000 $)**
	Demande formelle, sur invitation: Octobre 2013	**-**	**Réponse: Printemps 2014**	**-**	**Montant (ciblé) 1.5 M $ / 4 ans (2014-2018)**

3) Activités partenariales requérant le recueil de données auprès de sujets humains (En collaboration avec le CRIÉSÉ)

7. On constate une tendance des enseignants à recommander l'élève aux services complémentaires, plutôt que de s'investir dans une attention personnalisée. 8. La formation initiale des enseignants ne les prépare pas adéquatement pour repérer les troubles d'apprentissage et mettre en place les mesures adaptatives consignées au plan d'intervention. 19. Les élèves présentant des troubles d'apprentissage sont en nombre croissant à l'école.	• La formation initiale des enseignants les préparent-ils adéquatement pour faire face à des clientèles présentant des troubles d'apprentissage ? • La formation continue des enseignants les soutiennent-ils adéquatement pour faire face à des clientèles présentant des troubles d'apprentissage ?	• Étude des principaux profils compétences chez les enseignants qui doivent conjuguer avec une nouvelle clientèle de plus en plus nombreuse nécessitant des plans d'intervention adaptés à leurs difficultés (différentiation pédagogique); • Développer des modèles d'apprentissage (démarches de formation des maitres) variés tenant compte des clientèles en difficulté d'apprentissage.	• Tracer l'inventaire des compétences nouvelles à intégrer dans la formation des maitres. • Élaborer un module de formation à l'intention des enseignants qui propose des stratégies d'apprentissage basées sur l'expérience acquise par les écoles spécialisées	• Direction des études • REPAS • Faculté Éducation U de S
6. Les nombreux changements de cap dans le renouveau pédagogique au cours des dernières années ont été exigeants pour les enseignants et les directions. Le milieu doit composer au gré des pressions politiques. Un tel contexte ne facilite pas la mobilisation du personnel enseignant. 9. On observe une perte d'intérêt des enseignants à se perfectionner.	• Quels sont les aspects à considérer dans la formation continue des enseignants pour développer et soutenir une culture d'innovation, adapter leurs pratiques pédagogiques, favoriser le succès des changements à venir et ainsi répondre aux besoins des jeunes de demain ?	• Évaluer l'adéquation entre le contenu actuel des programmes de formation et la réalité du milieu scolaire. • Identifier les pratiques en gestion des ressources humaines qui favorisent la formation continue.	• Groupe de discussion avec les enseignants • Enquête auprès des enseignants pour connaitre leurs besoins de formation • Tracer l'inventaire des compétences nouvelles à intégrer dans la formation des maitres.	MELS Direction des études Léger Marketing Direction des études

Implication du CRIÉSÉ:

- **État de connaissance sur la question des attitudes des enseignants québécois (canadiens) par rapport aux effets des changements apportés aux curricula**
- **État de connaissance sur l'évaluation que les enseignants font de la qualité de leur formation initiale par rapport à la réalité de l'enseignement dans des domaines ciblés:**
  - ✓ **Accueil des clientèles particulières et différenciation pédagogique (incluant la capacité à répondre à la difficulté normale d'apprentissage)**
  - ✓ **Intégration des clientèles en difficulté d'adaptation sociale et gestion des conduites**
  - ✓ **Intégration des technologies numériques**
  - ✓ **Autres (à identifier conjointement)**
- **Négociation et design d'un microprogramme de 2°(ou 3°) cycle visant à offrir de la formation continue**
- **Design d'un chantier 7 (MELS/FÉEP-Q/CRIÉSÉ) visant l'offre de formation continue basée sur les données probantes au plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants**

ÉCOLE DE DEMAIN

Ateliers de discussion
Assemblée générale, le 9 novembre 2012
9h à 11h

Guide des discussions
Synthèse régionale*

***Prérequis : avoir en main le plan d'action proposé pour l'École de demain et les documents de réflexion individuelle**

ÉCOLE DE DEMAIN - Guide des ateliers de discussion - Assemblée générale – 9 novembre 2012
Synthèse régionale

Thème : Rôle des gestionnaires

Les énoncés du plan d'action sous le thème *le rôle des gestionnaires* suggèrent-ils d'autres questionnements, d'autres préoccupations régionales, d'autres stratégies ou d'autres objets de travail que ceux déjà identifiés par le comité de suivi et qui pourraient être considérés pour réfléchir à l'école de demain ?

Autres questionnements ou préoccupations :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Autres stratégies et objets de travail proposés :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Thème : mobilisation de l'élève

Les énoncés du plan d'action sous le thème *la mobilisation de l'élève* suggèrent-ils d'autres questionnements, d'autres préoccupations régionales, d'autres stratégies ou d'autres objets de travail que ceux déjà identifiés par le comité de suivi et qui pourraient être considérés pour réfléchir à l'école de demain ?

Autres questionnements ou préoccupations :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Autres stratégies et objets de travail proposés :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Thème : Jeunes en difficulté / Troubles d'apprentissage

Les énoncés du plan d'action sous le thème *les Jeunes en difficulté / Troubles d'apprentissage* suggèrent-ils d'autres questionnements, d'autres préoccupations régionales, d'autres stratégies ou d'autres objets de travail que ceux déjà identifiés par le comité de suivi et qui pourraient être considérés pour réfléchir à l'école de demain ?

Autres questionnements ou préoccupations :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Autres stratégies et objets de travail proposés :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Thème : Impacts sur les enseignants

Les énoncés du plan d'action sous le thème *Impacts sur les enseignants* suggèrent-ils d'autres questionnements, d'autres préoccupations régionales, d'autres stratégies ou d'autres objets de travail que ceux déjà identifiés par le comité de suivi et qui pourraient être considérés pour réfléchir à l'école de demain ?

Autres questionnements ou préoccupations :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Autres stratégies et objets de travail proposés :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Thème : Impact générationnel (jeunes enseignants)

Les énoncés du plan d'action sous le thème *l'impact générationnel (jeunes enseignants)* suggèrent-ils d'autres questionnements, d'autres préoccupations régionales, d'autres stratégies ou d'autres objets de travail que ceux déjà identifiés par le comité de suivi et qui pourraient être considérés pour réfléchir à l'école de demain ?

Autres questionnements ou préoccupations :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Autres stratégies et objets de travail proposés :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Thème : Rôle élargi des enseignants

Les énoncés du plan d'action sous le thème *le rôle élargi des enseignants* suggèrent-ils d'autres questionnements, d'autres préoccupations régionales, d'autres stratégies ou d'autres objets de travail que ceux déjà identifiés par le comité de suivi et qui pourraient être considérés pour réfléchir à l'école de demain ?

Autres questionnements ou préoccupations :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Autres stratégies et objets de travail proposés :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Thème : Parents

Les énoncés du plan d'action sous le thème *les parents* suggèrent-ils d'autres questionnements, d'autres préoccupations régionales, d'autres stratégies ou d'autres objets de travail que ceux déjà identifiés par le comité de suivi et qui pourraient être considérés pour réfléchir à l'école de demain ?

Autres questionnements ou préoccupations :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Autres stratégies et objets de travail proposés :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Thème : Mondialisation

Les énoncés du plan d'action sous le thème *la mondialisation* suggèrent-ils d'autres questionnements, d'autres préoccupations régionales, d'autres stratégies ou d'autres objets de travail que ceux déjà identifiés par le comité de suivi et qui pourraient être considérés pour réfléchir à l'école de demain ?

Autres questionnements ou préoccupations :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Autres stratégies et objets de travail proposés :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Assemblée générale de la FEEP

École de demain

SONDAGE INDIVIDUEL

Nom : _____

Établissement : _____

Ce sondage vise à connaitre votre degré de priorisation de chacun des thèmes de l'*école de demain* ainsi qu'à indiquer votre intérêt à participer à des groupes de travail qui pourraient être créés pour traiter certains de ces thèmes.

Veuillez remplir le tableau suivant :

Thèmes	**Priorités que j'estime réalistes (✓)**			**Intérêt à participer à un groupe de travail («✓ » si oui)**
	Court terme (moins d'un an)	**Moyen Terme (moins de deux ans)**	**Long terme (plus de deux ans)**	
Rôle des gestionnaires				
Mobilisation de l'élève				
Jeunes en difficulté / Troubles d'apprentissage				
Impact sur les enseignants				
Impact générationnel (jeunes enseignants)				
Rôle élargi des enseignants				
Parents				
Mobilisation				

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

LE POUVOIR DE LA CRÉDIBILITÉ

M. RENÉ DESHARNAIS

Fondateur et P.D.G. de la firme D.O.F., auteur du livre "Toute une question de crédibilité: un mode d'emploi pour tous".

René Desharnais

Téléphone : 514 948.4165
info@reseaudof.com

Réseau DOF

9622, rue Basile-Routhier
Montréal (Québec)
H2C 2B8

PRÉSENTATION DE

René Desharnais

René Desharnais est fondateur et p.d.g. de la firme Réseau DOF inc.; formé en éducation, en animation et en développement organisationnel, il exerce sa profession de consultant et de formateur depuis plus de 20 ans. Conseiller en ressources humaines agréé (CRHA), il est également considéré comme un des dix conférenciers les plus marquants du Québec.

Formateur extrêmement pratique, il a développé avec ses collègues, des outils accessibles et percutants.

Monsieur Desharnais se concentre surtout sur quatre thèmes de conférences : « Le pouvoir de la crédibilité », « S'adapter sainement et plus rapidement aux changements professionnels et personnels », « L'intergénération : l'union de gens de valeur » et « La pratique de la collaboration ».

Il est auteur du livre *Tout est une question de crédibilité : un mode d'emploi pour tous*.

Notes:

Réseau DOF
Développement organisationnel et formation
Avec vous depuis 20 ans !

Fédération des établissements d'enseignement privés du Québec

LE POUVOIR DE LA CRÉDIBILITÉ

CONFÉRENCE

René Desharnais

9 novembre 2012

Réseau DOF

« Sans réputation

(ou crédibilité),

nous ne sommes rien. »

Warren Buffet

Réseau DOF

« La réputation ou crédibilité d'une entreprise compte pour la moitié de sa valeur.»

CIRANO 2012, Nathalie De Marcellis-Warin, Serban Teodoresco

Réseau DOF

« Les dirigeants québécois interrogés laissent aux relations publiques le soin de gérer la crédibilité de leur entreprise ou organisation. »

CIRANO 2012, Nathalie De Marcellis-Warin, Serban Teodoresco

Réseau DOF

« Très peu de gestionnaires sensibilisent leurs employés à l'importance de contribuer activement à la crédibilité de leur organisation. »

CIRANO 2012, Nathalie De Marcellis-Warin, Serban Teodoresco

Réseau DOF

Définition de la crédibilité

- Valeur totalement subjective
- Accordée par les autres
- À partir de leurs critères
- En fonction de leur perception

Réseau DOF

Crédibilité - Caractéristiques

- Subjective
- Fluctuante
- Culturelle
- Circonstancielle

Réseau DOF

Principaux facteurs de crédibilité

- La compétence
- L’expertise relationnelle
- Les antécédents professionnels

Réseau DOF

Facteurs secondaires ou la crédibilité par association

1. La crédibilité de l'organisation
2. La profession
3. Le poste
4. Les qualifications formelles
5. Le sexe
6. La race
7. Le statut socio-économique
8. Les caractéristiques physiologiques, l'apparence
9. L'âge

Réseau DOF

Des bénéfices de la crédibilité

- Influence
- Estime de soi
- Gains divers : $, promotion, etc.
- Économie de temps et d'énergie
- Accès à l'information
- Alliés pour gérer sa crédibilité
- Employabilité
- Etc.

Réseau DOF

Des gains potentiels pour une organisation

- L’attraction de personnel talentueux
- La fidélisation du personnel
- L’accès à des partenaires de qualité pour des alliances profitables
- Une marge de manœuvre importante
- Des fournisseurs bien disposés à l’égard de leurs clients
- La notoriété
- Le nombre de clients
- Des profits
- Un meilleur climat de travail

Réseau DOF

Une question d’attitude

Crédibilité

Culpabilisation **Responsabilisation**

Réseau DOF

Cinq pièges à éviter

- Mentir
- Nier la subjectivité de la crédibilité
- Banaliser une situation
- Faire preuve d’incohérence indécente
- S’associer à des personnes ou organismes peu crédibles

Réseau DOF

Continuum d'influence

Intransigeance ⟷ **Prostitution**

Zone de confort et d'adaptation

- **Correspondre et choisir de rendre visible la correspondance**
- **Faire changer les critères**

Réseau DOF

Processus de gestion de sa crédibilité

Deux conditions :

- Adopter une attitude de responsabilisation
- Se rendre coresponsable de la crédibilité collective

Réseau DOF

Processus de gestion de sa crédibilité

Six étapes

- Faire le choix de la gérer
- Identifier les cibles
- Mesurer le niveau actuel de sa crédibilité
- Déterminer les critères des personnes ou groupes ciblés
- Se positionner sur le continuum
- Élaborer une stratégie :
  - pour rendre visible la correspondance
  - pour faire changer les critères

Réseau DOF

Des moyens pour faire voir la correspondance aux critères attendus

Toutes les occasions sont bonnes...

- Sites web
- Réseaux sociaux
- Affiches, dépliants, etc.
- Textes promotionnels (journaux, revues)
- Réunions
- Etc.

Réseau DOF

L'ÉQUIPE DOF

Des consultants formateurs et conférenciers seniors.

Des outils simples, concrets, percutants et applicables.

Des activités réalisées « sur mesure » avec vous.

Des clients satisfaits depuis plus de 20 ans.

514-948-4165
www.reseaudof.com

Réseau DOF

Assemblée générale de la FEEP
8 et 9 novembre 2012, Manoir Saint-Sauveur

Formulaire d'évaluation

1. *Concernant l'organisation générale de l'assemblée*, évaluer les aspects suivants:

	–				+
1.1 L'horaire (agencement, respect, etc.)	1	2	3	4	5
1.2 Organisation matérielle (lieu, hôtel, salle, confort, etc.)	1	2	3	4	5
1.3 Le contenu (les dossiers, les conférences, la documentation, etc.)	1	2	3	4	5
1.4 L'intérêt	1	2	3	4	5

Commentaires:_____

_____

_____

2. *Concernant le rapport annuel corporatif*

	–				+
2.1 Qualité du document	1	2	3	4	5
2.2 Modalité et clarté du rapport	1	2	3	4	5
2.3 Intérêt suscité par la présentation	1	2	3	4	5

Commentaires:_____

_____

_____

3. *Concernant la présentation des états financiers*

	–				+
3.1 Mode de présentation	1	2	3	4	5
3.2 Clarté des informations	1	2	3	4	5

Commentaires:_____

_____

_____

4. *Concernant la présentation des dossiers gouvernementaux et des communications*

	–				+
4.1 Modalité et clarté de la présentation	1	2	3	4	5
4.2 Intérêt suscité par la présentation	1	2	3	4	5
4.3 Qualité de la documentation	1	2	3	4	5

Commentaires:_____

_____

_____

suite au verso

5. *Concernant le bloc information*

	–				+
5.1 Pertinence de l'information transmise	1	2	3	4	5
5.2 Qualité des communications	1	2	3	4	5

Commentaires: _____

6. *Concernant la conférence de M. Michel Venne*

	–				+
6.1 Présentation et contenu	1	2	3	4	5
6.2 Utilité personnelle ou pour la gestion	1	2	3	4	5
6.3 Degré d'intérêt du sujet	1	2	3	4	5

Commentaires: _____

7. *Concernant les règlements généraux et la déclaration de valeurs*

	–				+
7.1 Clarté de la présentation du contenu	1	2	3	4	5
7.2 Degré d'appréciation général	1	2	3	4	5

Commentaires: _____

8. *Concernant le dossier École de demain*

	–				+
8.1 Présentation du dossier	1	2	3	4	5
8.2 Intérêt suscité par le travail en atelier	1	2	3	4	5
8.3 Degré d'appréciation du projet	1	2	3	4	5

Commentaires: _____

9. Concernant la conférence de M. René Desharnais

	–				+
9.1 Présentation et contenu	1	2	3	4	5
9.2 Utilité personnelle ou pour la gestion	1	2	3	4	5
9.3 Degré d'intérêt du sujet	1	2	3	4	5

Commentaires:

POINTS FORTS DE LA SESSION?

ASPECTS À AMÉLIORER?

À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE, QUELS SUJETS AIMERIEZ-VOUS ABORDER?

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX:

Merci et bon retour.